Les Entretiens de l'Information

"Informer en temps réel"

19 mars 2013

Chaînes d'information en continu, live des éditions spéciales des radios et télévisions généralistes, tweets *et* live-blogs *l'information en temps réel s'impose désormais à propos de temps forts de l'actualité politique, judiciaire, économique, etc. Cette information en temps réel n'est pas sans impact sur l'activité des journalistes, comme sur le contenu de l'information produite. Les Entretiens de l'Information proposent de s'interroger sur cette évolution qui a marqué le traitement de l'information de ces derniers mois.*

PROGRAMME :

Table ronde nº 1

L'information politique en boucle et en accéléré.

L'exemple de la crise à l'UMP en 2012

- **Table ronde animée par : Jean-Marie CHARON**
- **Discutant** : **Cyril LEMIEUX**, EHESS

Participants :

- **Julien ARNAUD**, iTélé
- **Frédéric DUMOULIN**, AFP
- **Éric DUPIN**, indépendant, blogueur
- **Nabil WAKIM**, *Lemonde.fr*
- **Laurent DE BOISSIEU**, *La Croix*, *iPolitique*
- **Arnaud MERCIER**, Université Paul Verlaine (Metz)

- **Présentation et diffusion du film documentaire « *Plus belle l'info* » par et de Charlotte Penchenier.**

Table ronde nº 2

L'information judiciaire en temps réel.

- **Présentation des travaux de Valérie JEANNE-PERRIER,** Celsa **: « Le traitement en *live-blogging* du procès d'Oslo »**

- **Table ronde animée par : Patrick EVENO**, professeur à Paris 1
- **Discutant** : Denis **SALAS**, Magistrat, ENM, EHESS

Participants :

- **Henri DREYFUS**, TF1
- **Annik DUBIED**, Université de Genève
- **Valérie JEANNE-PERRIER**, Celsa
- **Claire SECAIL**, CNRS
- **Bernard LE SOLLEU**, *Ouest-France*

Les Entretiens de l'Information

Informer en temps réel

19 mars 2013

Denis MARÉCHAL : Je vous souhaite la bienvenue à cette journée des Entretiens de l'Information qu'à l'Institut national de l'audiovisuel, nous sommes très satisfaits d'accueillir. Cela est devenu une tradition, puisque c'est la troisième fois que l'Institut coorganise ces journées. Je rappelle que l'INA accueille, entre autres, le dépôt légal de la radio, de la télévision et depuis peu, celui de l'Internet. Nous organisons des ateliers pour réfléchir à la maîtrise de cette nouvelle masse documentaire et vous êtes bienvenus à ces séances qui se déroulent au centre INA de la rue de Patay un vendredi par mois. Nous diffuserons aujourd'hui quelques extraits sélectionnés par nos documentalistes et montés par Jacques Voisin et Jean-Michel Briard sur les deux sujets de prédilection de la journée.

Jean-Marie CHARON : Nous avons eu envie – pour cette journée des Entretiens de l'Information – de revenir sur la question de l'information. Nous avons intitulé cela « *l'information en temps réel* » et nous nous appuyons sur les événements ayant marqué le déroulement de l'année 2012 : la présidentielle et la manière dont l'information en continu et certains types de dispositifs sont apparus sur le Web. Ceux-ci avaient modifié la manière de traiter cette élection, non seulement par les médias, mais aussi par ceux qui leur sont extérieurs. Ces outils offrent la possibilité à de nombreux acteurs (politiques, mais aussi grand public) de s'emparer de certains moyens nouveaux de communication. Le second grand événement de l'année 2012 qui pousse à réfléchir sur l'information très accélérée et sur l'information en continu, c'est l'affaire Merah.
Cette journée est organisée selon ces deux pôles : ce matin, nous traiterons d'information politique ; cet après-midi, nous traiterons de l'information judiciaire au sens très large, puisque nous aborderons le thème du fait divers et du traitement journalistique des procès et de la justice. Entre les deux Tables rondes, nous diffuserons

le documentaire de Charlotte Penchenier « *Plus belle l'info* » qui raconte la façon dont travaille une équipe de journalistes d'information en continu. Si, dans nos échanges, nous allons privilégier des moments forts du traitement de l'actualité, ce documentaire montrera comment une chaîne d'information en continu fonctionne lorsque l'actualité n'est pas forcément au rendez-vous et qu'il s'agit de faire du « journalisme ordinaire ».
Comme toujours pour ces débats, et grâce à notre partenariat avec l'INA, nous diffuserons des extraits. Il faut également noter (et c'est aussi devenu une tradition) que l'Observatoire des Médias de Gilles Bruno nous accompagne dans ces journées. Le débat qui se tient ici se prolonge sur Twitter (avec le *hashtag* #entretiens2013), ce qui nous permettra d'introduire aujourd'hui des questions de personnes qui ne sont physiquement pas là. Je propose d'ouvrir dès à présent la séance.

Diffusion d'extraits audiovisuels

Le traitement de la crise de l'UMP par les télévisions françaises (fin 2012)

Table ronde nº 1

L'information politique en boucle et en accéléré. L'exemple de la crise à l'UMP en 2012

- **Table ronde animée par : Jean-Marie CHARON**
- **Discutant** : **Cyril LEMIEUX**, EHESS

Participants :

- **Julien ARNAUD**, iTélé
- **Frédéric DUMOULIN**, AFP
- **Éric DUPIN**, indépendant, blogueur
- **Nabil WAKIM**, *Lemonde.fr*
- **Laurent DE BOISSIEU**, *La Croix*, *iPolitique*
- **Arnaud MERCIER**, Université Paul Verlaine (Metz)

Jean-Marie CHARON : Cette Table ronde accueille Julien Arnaud (dont il a été question dans ces extraits) ; Frédéric Dumoulin, journaliste à l'AFP ; Nabil Wakim, journaliste au *LeMonde.fr* ; Arnaud Mercier, professeur de Université Paul Verlaine (Metz), politologue, créateur et animateur d'un Master professionnel de Webjournalisme ; Laurent de Boissieu, journaliste à *La Croix*, qui a créé en 2000 un blog que beaucoup doivent consulter ici, qui s'appelle *ipolitque*, il est par ailleurs un fidèle utilisateur de Twitter ; Éric Dupin, journaliste et auteur de plusieurs ouvrages dont *Voyage en France* paru aux éditions du Seuil et qui est lui aussi un familier de Twitter qu'il considère à la fois comme un outil de travail et comme outil de diffusion ; Cyril Lemieux, de l'EHESS, est là pour interpeller certains intervenants et nous proposer quelques synthèses.
Julien Arnaud, sent-on venir une crise telle que celle de l'UMP ? Comment peut-on se préparer à traiter cet événement ? Comment fonctionne le service politique de iTélé ? Combien de personnes y travaillent ? Comment avez-vous vu évoluer cette crise ? Et avec le recul, avez-vous eu l'impression de passer à côté d'éléments fondamentaux ou au contraire, êtes-vous satisfaits d'avoir traité l'essentiel ?

Julien ARNAUD : Au service politique, nous sommes cinq journalistes, dont deux qui suivent la droite (Myriam Encaoua et moi). Nous avions donc une « filloniste » et un « copéiste » pour suivre les deux clans pendant cette guerre à l'UMP. Effectivement, le

dispositif mis en place était lourd, avec des directs le matin, le midi et le soir, parfois même dans la nuit (nous avons par exemple réalisé une édition de 26 heures non-stop). Dans ce cadre, il faut du monde et tous sont réquisitionnés sur le terrain, car une chaîne d'information en continu doit être constamment alimentée ; pour la crise de l'UMP, il y a eu des directs en duplex à réaliser (où le journaliste était sur place devant le siège de l'UMP), mais aussi des sujets à monter (et il faut des mains et des voix pour cela).
A-t-on vu venir cette crise ? Pas du tout ! Le 18 novembre 2012, jour de l'élection, nous nous préparions à une élection « normale », à l'image d'une présidentielle ou d'une législative. Nous avions alors une certitude : le dimanche soir à 23 heures, tout allait être plié et nous allions savoir, qui de Fillon, qui de Copé, allait être élu. Or, cela ne s'est pas déroulé de cette façon. Je me souviens de François Fillon arrivant au siège de l'UMP à 3 h 14 du matin exactement, ce lundi 19 novembre. Tout s'est alors enchaîné et nous interrogions, avec mes collègues, sur l'issue de cette crise. Chaque soir, nous pensions que cela serait fini, mais le lendemain, c'était reparti. Personne, ni les politiques, ni les médias, n'avait vu venir cet événement. Finalement, le 17 décembre 2012, l'accord final est intervenu, mais nous étions déjà un peu lassés de tout ce que nous avions vécu les semaines précédentes.

Jean-Marie CHARON : La rédaction de iTélé est composée de combien de personnes ?

Julien ARNAUD : Plus d'une centaine de personnes en comptant les assistants-chefs d'édition (ceux qui montent les sons et les images et font les illustrations et les titrages à l'écran), les journalistes de terrain, les *deskeurs* (ceux qui restent à la rédaction et montent les sujets), les rédactions en chef, etc.

Jean-Marie CHARON : Et vous avez des rédactions partout sur le territoire national ?

Julien ARNAUD : Oui. Contrairement à d'autres chaînes d'information en continu, iTélé – qui existe depuis longtemps – a implanté des bureaux dans huit ou neuf grandes villes de France (Lyon, Marseille, Lille, Nantes, Bordeaux, Toulouse, etc.) Ces bureaux regroupent deux ou trois personnes fixes et des pigistes. Pendant la crise de l'UMP, ces bureaux ont été mobilisés, notamment celui de Marseille qui travaillait sur la question

de l'élection à Nice, où on rencontrait un certain nombre de problèmes, comme les fameux « bourrages d'urnes », etc. Des reportages ont été faits par chaque bureau afin de rapporter le sentiment des militants en région. Pour cette crise de l'UMP, toutes les rédactions étaient sur le pont.

Jean-Marie CHARON : Vous nous dîtes que vous avez été mobilisés non-stop, mais il s'agissait d'une information qui nécessitait – puisqu'elle n'était pas anticipée – une prise de recul et d'être alimentée par d'autres éléments.

Julien ARNAUD : C'est effectivement la difficulté : on est abreuvé, submergé d'informations en provenance des deux camps (que ce soit des SMS, des tweets, etc.) Or, une chaîne d'information doit être remplie en permanence ; et s'il nous faut prendre souvent la parole en direct, le temps de vérification et de recoupement est alors très limité. Dans le cas de cette crise, il fallait tenter de ne pas dire de bêtises (par exemple, de ne pas reprendre un tweet qui pouvait s'avérer être un faux) ; il fallait donc parfois en dire un minimum. Ce fut complexe à gérer au quotidien.
Certains politiques se plaignent et disent qu'ils ont « *subi* » les chaînes d'information (par exemple, Guillaume Peltier), mais ces politiques sont en réalité très satisfaits de nous trouver au moment où ils en ont besoin. Les anecdotes sont nombreuses sur le sujet ; par exemple, on nous demandait par texto « *Mais où êtes-vous ? Je dois répliquer à untel qui a dit telle chose fausse sur Twitter* ». Les politiques se sont retrouvés eux aussi débordés ; ils ont voulu utiliser la presse en continu, mais cela s'est peut-être retourné contre eux. La nomination du chef du Parti socialiste s'était déroulée entre quatre murs, à huis clos, sans caméra ; pour l'UMP, tout est sorti, il y a rupture du *off*, c'est-à-dire ce qu'un journaliste peut partager avec les politiques le temps d'un déjeuner ou dans un couloir. Dans le cas de la crise de l'UMP, tout a été fait face caméra, rien n'a été retenu. Par exemple, si untel traitait un autre de « *con* », il ne se retenait plus de le dire au micro des télévisions ; la donne avait donc changé.

Jean-Marie CHARON : Comment est piloté le traitement d'un événement de ce type dans une chaîne telle que la vôtre ?

Julien ARNAUD : Cela se pilote à tous les étages ! Il faut qu'il y ait un, voire plusieurs pilotes ; il faut un grand chef avec un point de vue global, qui ne mette trop « les mains dans le cambouis » et qui puisse adopter la distance nécessaire à la prise de recul. C'est lui qui décide de passer telle ou telle information en *breaking news*, de diffuser tel ou tel sonore, telle ou telle interview (lorsqu'on est sur le terrain, on est pris « dans la machine » et on ne dispose pas toujours du recul nécessaire).
Il y aussi des chefs intermédiaires qui gèrent le processus, tranche par tranche, heure par heure, pour présenter, tout au long de la journée, une vue cohérente du feuilleton, afin que les téléspectateurs s'y retrouvent. Et il faut dire que les téléspectateurs ont eu de l'appétit pour cet événement : à iTélé, les audiences ont été bonnes, voire très bonnes. Par exemple, la chaîne, qui affiche un taux d'audience ordinaire de 0,7 % ou 0,8 %, a dépassé le 1 % grâce à cet événement, ce qui n'était jamais arrivé. Pour la première fois, on a vu se dérouler un épisode extraordinaire au sens littéral du terme, c'est-à-dire situé en dehors de nos habitudes. Marc-Philippe Daubresse avait dit, en arrivant au siège de l'UMP : « *Le loft politique est lancé !* » Et il s'agissait effectivement bien de cela ; il ne manquait plus que le vote des téléspectateurs.

Jean-Marie CHARON : En regardant les images diffusées au début de cette Table ronde et qui montrent cet événement du point de vue des médias, qu'en pensez-vous ?

Julien ARNAUD : Se revoir produit un sentiment d'étrangeté. L'ensemble déclenche également une impression d'oppression (c'est rapide et vif). En revanche, je n'ai pas le sentiment d'avoir manqué des éléments, mais peut-être a-t-on l'impression d'en avoir trop fait. Cela s'est particulièrement ressenti lors de la tentative de médiation d'Alain Juppé un dimanche soir, lorsqu'on a envoyé des motards pour suivre la voiture du maire de Bordeaux ; on se serait cru dans un cortège présidentiel un soir d'élection. À ce moment-là, on pouvait légitimement se demander si nous n'en faisions alors pas trop.

Jean-Marie CHARON : Comment, au *LeMonde.fr*, a-t-on couvert ces événements ?

Nabil WAKIM : Pendant la campagne présidentielle, j'avais codirigé le service politique du quotidien *Le Monde* et du *LeMonde.fr* qui ne faisait alors qu'un. J'ai également

participé au traitement de la crise de l'UMP. Ce cas est assez exemplaire de la manière dont le site Web, l'application mobile et l'édition papier du *Monde* ont traité une actualité non prévue, qui ne figurait pas à l'agenda médiatique (hormis le scrutin).

Dès le dimanche soir, nous avions mis en place un *live* sur le site, permettant de suivre en direct l'événement. Le dispositif concernait entre trois et huit journalistes (suivant les moments). Certains étaient chargés de relever tout ce qui se passait chez nos camarades des chaînes d'information en continu afin de rapporter les propos des politiques interviewés ; d'autres étaient sur le terrain (ce soir-là, il y en avait deux, un chez les copéistes, l'autre chez les fillonistes). Un journaliste était chargé de veiller sur les réseaux sociaux et sur ce que disaient nos internautes (c'est-à-dire les commentaires, les avis et questions postés sur notre site). Un ou deux journalistes avaient reçu la fonction de « décrypteurs » : ils tentaient alors d'avancer les premiers éléments d'analyse, d'explication, de décryptage et de pédagogie au moment même du déroulement de l'actualité. On avait ainsi tenté, dans un temps extrêmement court, d'additionner l'actualité qui se déroulait, son décryptage et le débat créé, tout en essayant de répondre à un certain nombre de questions posées. Ce n'est évidemment qu'un schéma théorique, et cela ne s'est pas déroulé de façon aussi idyllique tout au long de cette crise de l'UMP (au bout d'un moment, ce dispositif fatigue), mais c'est la démarche l'idée qui préside lorsque *Le Monde* couvre des élections ou des émissions politiques. En effet, il nous faut couvrir l'actualité au moment où elle se déroule, mais il nous faut aussi offrir, le plus vite possible, des éléments d'analyse et de décryptage.

De ce suivi en direct naissent certaines questions. Tout d'abord, les internautes nous interpellent très rapidement (par exemple, dès que l'expression COCOE a été prononcée, ils nous avaient apostrophés sur sa signification, ou bien encore, lorsqu'ils avaient entendu parler pour la première fois de Franck Riester, ils nous avaient demandé qui était cette personne, etc.) Cela fait parfois naître un certain nombre d'idées de sujets, ce qui peut donner lieu à des papiers, à des infographies animées, à des vidéos, à des reportages, que ce soit pour le site Internet ou pour l'édition papier du journal. Il nous est possible de répondre de façon immédiate à un certain nombre de questions posées par les internautes. En revanche, pour d'autres questions, il nous faut mobiliser une production journalistique grâce à un suivi précis de l'actualité.

Sur le site, nous opérons donc le suivi en direct de l'actualité (le « temps zéro » de l'information) ; ce suivi n'exclut évidemment pas les autres temps journalistiques (toujours sur le site, nous pouvons offrir plus d'éléments d'information en publiant des reportages, des papiers ou des vidéos). Ce traitement de l'actualité impose aussi de devoir trouver, pour le journal du lendemain, une manière de mettre en scène, des heures après le BAT, des éléments d'analyse et des clés pour faire comprendre ce qui se passe dans cette crise et alors qu'il se sera passé entre-temps beaucoup de choses.

Jean-Marie CHARON : Y a-t-il des interventions d'experts, de spécialistes ? Avez-vous cherché à utiliser les ressources des réseaux sociaux pour introduire des paroles de compétence qui ne soient pas forcément journalistiques ?

Nabil WAKIM : Dans le cas de la crise de l'UMP, non. Néanmoins, nous le faisons régulièrement pour de nombreux autres sujets, par exemple lors des révolutions arabes ou de la crise nucléaire à Fukushima au Japon. Dans le cas de l'UMP, il nous a semblé que les paroles expertes, y compris les nôtres, essuyaient de graves rétrogradations (dans la mesure où nous n'avons pas compris ce qui se passait au moment où cela se déroulait). C'est ce qui en a fait un moment journalistique particulièrement intéressant. Le suivi en direct des événements est excitant pour un journaliste ; c'est très intéressant à vivre et particulièrement grâce à l'intervention des internautes sur le déroulement en direct des faits. Malgré tout, que ce soit une campagne présidentielle, une soirée électorale ou une émission politique, tous ces moments sont ritualisés, ils se construisent sur un cadre prédéfini et on sait ce qui va s'y passer. Même le débat parlementaire sur l'ouverture du mariage aux homosexuels correspondait à un cadre connu (les débats, les manifestations, etc.) ; globalement, nous savons comment les éléments vont s'enchaîner, même si on ne connaît évidemment pas tous les tenants et les aboutissants de l'événement considéré. Dans le cas de la crise de l'UMP, nous étions face à l'inconnu. Tous les jours, nous assistions des événements qui allaient à l'encontre des logiques et équilibres politiques habituels. Il était difficile de trouver des paroles expertes qui pouvaient être capables d'apporter des éclairages qui auraient offert du recul sur l'événement. C'est pourquoi nous nous sommes concentrés sur les aspects pédagogiques et nous avons essayé, à chaque fois qu'il y avait une intervention d'un camp ou de l'autre,

d'expliquer dans quel contexte elle se situait, d'exposer les tenants et d'envisager les aboutissants, de déchiffrer les logiques politiques qui nous semblaient à l'œuvre, etc.

Jean-Marie CHARON : Au moment de la présidentielle, *Le Monde* avait mis en commun ses journalistes de l'imprimé et ceux du numérique. Avez-vous répété ce dispositif dans le cadre de cet événement politique particulier ?

Nabil WAKIM : Nous avons travaillé ensemble. Il est vrai qu'un dispositif particulier avait été mis en place pendant la présidentielle et celui-ci a laissé un héritage : aujourd'hui, un certain nombre de personnes sont chargées de rédiger des rubriques destinées tant au Web qu'à l'édition papier. L'un des journalistes qui avaient suivi la crise de l'UMP était jusque-là cantonné au *Lemonde.fr* ; aujourd'hui, il publie indifféremment dans l'édition Web ou l'édition papier (c'est le cas également de la journaliste chargée de suivre les activités du Parlement). Dans cette crise, les journalistes étaient *asupport* : ils travaillaient avant tout pour *Le Monde* et l'objectif était l'information et son contenu ; charge ensuite aux rédactions en chef et aux chefs de service de répartir les informations, telles des gares d'aiguillage, entre les différentes éditions (même si dans le cas particulier de la crise de l'UMP, il y avait peu d'informations que nous conservions pour le lendemain).
Cette construction a été une réussite (même si, pour que ce type de dispositif fonctionne réellement, il faut qu'il y ait aussi des journalistes exclusivement dédiés au Web ou au Print) : par exemple, au *LeMonde.fr*, nous avons créé un pôle décryptage, qui est directement issu de la campagne présidentielle ; ce pôle vérifie les paroles des politiques et opère le suivi des émissions politiques ; il ne travaille que sur le Web, car sur ce support particulier où l'interaction avec les internautes impose la réactivité, il faut pouvoir produire des formats d'infographie innovants par exemple, etc. À l'inverse, il faut, pour le journal papier, que les journalistes aient du temps : du temps pour enquêter, pour prendre du recul, pour écrire et ce temps n'est pas le même que celui du journaliste Web. Tout le monde ne peut pas tout faire ; il existe une colonne vertébrale de personnes qui partagent les informations, les contacts. Ainsi, ce travail de journalistes politiques s'avère-t-il être plus collectif que ce qu'il pouvait être à un moment (le journaliste seul face à ses sources et son papier, etc.) ; c'est un travail collectif entre

éditeurs, *liveurs* ou rubricards sur le terrain. Par ailleurs, il faut qu'il y ait, à ces deux maillons de la chaîne, des personnes qui travaillent exclusivement sur un support particulier à fin de le faire exister avec un maximum de qualité.

Jean-Marie CHARON : Le choix du *live* est-il devenu incontournable ou cela fait-il encore débat dans votre rédaction ? Cela pose-t-il des problèmes pour le travail des journalistes papier habitués à suivre un parti ? Cela modifie-t-il les conditions dans lesquelles ils travaillent ?

Nabil WAKIM : Le *live* a fait débat au moment du séisme à Haïti, cela avait été une expérience intéressante, car au cours de ces *lives*, beaucoup de familles donnaient des éléments de la situation sur le terrain et nous récupérions alors beaucoup d'informations. Depuis, les *lives* ont été nombreux. Néanmoins, nous avons eu une discussion collective à la rédaction du *Lemonde.fr* pour savoir s'il fallait installer un *live* permanent qui aurait traité de l'actualité en continu et aurait été ouvert à tous les sujets. Nous avons décidé d'écarter ce choix. D'autres rédactions, par exemple celle de France Télévisions, ont en revanche fait ce choix (*Francetv info* est un site qui a été lancé l'année dernière). Nous avons décidé de cantonner le *live* au suivi de certains événements seulement ; ce peut être parce ces événements nécessitent un traitement en continu et qu'on juge l'événement comme essentiel, ce peut être parce que l'actualité elle-même est continue, ou bien encore, parce les internautes peuvent apporter du témoignage, du débat et nous permettre de produire ainsi une valeur journalistique intéressante. Parfois, tous les cas se présentent en même temps. Prenons un cas récent, comme celle de la crise des otages sur un site algérien gazier de janvier 2013 : nous avions décidé de ne pas faire de *live*, car les informations dont nous disposions n'étaient pas suffisamment sûres, elles n'étaient que de deuxième ou troisième main, et nous n'avions personne sur place. Nous nous sommes tous félicités de ce choix en regard des informations qui avaient circulé. Cela a fait débat et aujourd'hui, nous avons les idées plus claires : notre objectif est de pouvoir suivre l'actualité en continu tout en étant en mesure d'apporter des informations qui nous sont propres (grâce à nos journalistes), de les expliquer, et d'offrir des grilles d'analyse aux internautes le plus rapidement possible. C'est ce qui est le plus important. Lorsqu'on n'est pas en mesure de réaliser

cela, il ne vaut mieux pas faire de *live*. Julien Arnaud le disait : il y a, dans ce type de dispositif, une différence entre le Web, la télévision et la radio : le *live* peut être « débranché » immédiatement (on peut réaliser un suivi en *live*, arrêter le lendemain puis le reprendre plus tard si l'actualité l'exige, c'est un choix technique et éditorial). Le *live* est une sorte d'édition spéciale, mais nous ne sommes pas obligés de la remplir indéfiniment : lorsqu'on pense que l'actualité s'arrête, nous arrêtons le procédé du *live*, tout simplement.

Jean-Marie CHARON : Quel est le bilan de cette période particulière ? Avez-vous des regrets sur la manière dont vous avez travaillé ? Avez-vous de grandes satisfactions ?

Nabil WAKIM : Ni l'un ni l'autre. Je pense que nous avons été – comme tout le monde – pris dans cette espèce de tourment étrange qui donnait beaucoup d'importance à une bataille politique qui ne paraissait finalement pas comme majeure aux yeux de la plupart des Françaises et des Français, notamment en regard des problèmes socio-économiques qu'ils peuvent rencontrer par ailleurs. Toutefois, nous avons essayé de le faire dans le cadre le plus explicatif possible. Par ailleurs, cela répondait aussi à une réelle demande de la part nos internautes (ils nous demandaient des explications sur telle ou telle chose, ou nous interrogeaient sur la raison de ne pas parler de tel ou tel sujet, etc.) Et lorsqu'on répond correctement à ces diverses demandes, on peut alors se dire qu'on réalise une partie de notre travail.

Néanmoins, il faut dire que la temporalité dans laquelle nous nous trouvions alors était complètement folle. Du point de vue politique, il est intéressant de constater que tous – que ce soit les médias d'information en continu ou les politiques – avons été victime et complice de cette temporalité. Tout d'abord, un certain nombre de politiques sont sortis de leur cadre habituel de communication (que ce soit sur Twitter ou sur les plateaux de télévision). J'ai le souvenir d'un débat télévisé qui s'était déroulé le premier soir, entre Valérie Pécresse et Franck Riester. Les deux politiques étaient complètement du cadre : ils ont commencé à se tutoyer, à se rétorquer « *Tu dis n'importe quoi !* ». Ce fut aussi le cas pour des journalistes, comme Olivier Mazerolle sur BFM TV ou de nombreux journalistes sur Twitter : au bout d'un moment, nous nous sommes retrouvés, en exagérant un peu, en « déroute intellectuelle », par exemple lorsque nous commentions

sur Twitter notre propre travail journalistique et notre propre suivi en direct d'un événement qui nous semblait tragi-comique. Mais finalement, cet événement n'était peut-être pas, à certains égards, aussi essentiel que nous le pensions alors.

Jean-Marie CHARON : Dans le timing traditionnel de l'information, il y a toujours eu cette agence qui travaille en amont pour les différents médias : l'AFP. À cette Table ronde, nous voulions donc absolument inviter Frédéric Dumoulin.
Dans le cas de la crise de l'UMP, le dispositif habituel a continué à fonctionner : l'AFP annonçait les informations très tôt ; en revanche, elle l'a fait de façon simultanée à d'autres médias (les informations paraissaient même parfois avant que l'AFP ait elle-même commencé à produire des dépêches).
Comment un service politique tel que celui de l'AFP fonctionne-t-il ? Qu'est-ce qui a évolué dans sa manière de travailler ? Quels éléments du dispositif classique perdurent-ils ? Que continuez-vous à faire ?

Frédéric DUMOULIN : Le changement s'est opéré avant 2012, mais il avait été amorcé depuis bien longtemps. Si, auparavant, l'AFP pouvait se retrouver en situation de monopole en soirée de négociations sociales ou de conciliabules politiques, cela fait longtemps que ce n'est plus le cas. Je me souviens avoir couvert, à la fin des années 1990 et au début des années 2000, des nuits de négociations à la SNCF où seule l'AFP était présente. Par exemple, en 2001, au moment de la bataille pour Paris, entre les deux tours des municipales, lorsque Bertrand Delanoë négociait avec ses futurs partenaires Vert, seuls deux journalistes de l'AFP y assistaient. Cela est fini depuis bien longtemps et c'est une situation plutôt saine que nous ne soyons plus seuls sur certains événements.
Lors de la présidentielle, nous étions concurrencés par les *lives*, les tweets, les chaînes d'information en continu. Pour la crise de l'UMP, les éléments étaient différents : nous sommes passés d'un événement classique à événement marqué par la folie : pendant un mois, tous les codes avaient explosé et la difficulté consistait alors à réussir à prendre le temps de la réflexion. Chaque soir en rentrant chez moi, je m'interrogeais : ai-je assez réfléchi avant de rédiger mes dépêches ? La rédaction en chef m'appelait en nous disant par exemple : « *As-tu vu iTélé ou BFM TV ? Ils viennent de lire un texto envoyé par l'équipe Fillon* ». Or, j'avais moi-même reçu le texto ; mais je ne pouvais le diffuser en

dépêche avant d'avoir auparavant recueilli les réactions de l'équipe Copé. S'il s'agissait d'un texto qui annonçait une prise de parole d'un des leaders le lendemain, cela pouvait effectivement faire l'objet d'une dépêche, mais un message qui annonçait une décision dont on ne pouvait pas être certain ne pouvait pas être publié tel quel. Néanmoins, la rédaction en chef appelle toujours en craignant d'être en retard sur les autres. Certes, nous étions en retard, mais il nous fallait réfléchir, car il s'agissait d'un événement inédit. Par exemple, nous avons opéré des alertes (« *Copé se déclare vainqueur* ») et nous en avons diffusé plus que lors de la présidentielle 2012 (ce qui est assez démentiel si on y réfléchit bien : nous étions atteints d'*alertite* aiguë !)

Dans le cadre de la crise de l'UMP, il fallait sans cesse s'interroger : puis-je publier telle information ? Je contenais parfois l'information, car je risquais de publier une dépêche inexacte. J'ai été un peu surpris d'entendre, sur certaines chaînes d'information en continu, des journalistes qui reprenaient directement des textos qu'ils recevaient des deux équipes ; or, ces textos, tous les journalistes accrédités les recevaient et on ne pouvait jamais être certains de la véracité de leur contenu. Ce fut une chose compliquée à gérer.

Je me souviens aussi d'un confrère qui, au cours d'une de ces soirées de folie, avait dit sur les antennes d'un ton un peu jouissif que nous étions en train de vivre *« la mort de l'UMP* ». Je m'étais alors dit qu'il ne s'agissait pas de ça et que l'UMP existerait toujours six mois plus tard (on le constate aujourd'hui d'ailleurs). Une forme de journalisme était ainsi en train d'exploser en direct. D'ailleurs, après avoir passé treize années au service politique de l'AFP, cela m'a en partie convaincu de le quitter afin de prendre du recul, ce que j'ai fait en janvier 2013 (pour voir autre chose avant de, peut-être, y revenir ensuite). Cet événement hors du commun, « *extraordinaire* » comme disait Julien Arnaud, je ne peux décidément pas le qualifier de « meilleur souvenir professionnel ».

Jean-Marie CHARON : L'AFP se confronte donc à un rythme inédit et à des supports et contenus nouveaux. Sont-ce des phénomènes qu'on gère seul ? Ou au contraire, cela se collectivise-t-il au niveau du service ou à celui de la rédaction de l'AFP ?

Frédéric DUMOULIN : Nous avons tous notre compte Twitter, nous avons tous notre écran. Nous suivons des comptes et il serait stupide de ne pas le faire. Si l'AFP est censée alerter, Twitter joue parfois ce rôle également.

Jean-Marie CHARON : Il y a les conditions de validation. Lorsqu'une information paraît sur Twitter ou *iTélé*, comment la traiter quand on a une dépêche à faire ? Doit-on mettre les choses au conditionnel ?

Frédéric DUMOULIN : Prenons l'exemple du fameux tweet de Valérie Trierweiler. Cela a provoqué de nombreuses discussions au sein du service politique de l'AFP. Il y avait les incrédules (« *Mais non ! C'est forcément un faux ! Elle ne peut pas être aussi bête pour avoir fait cela* »). Les échanges étaient tendus, on nous interrogeait : « *Est-ce son véritable compte ?* », et on nous disait « *Vite ! Il faut le publier !* » Nous étions alors vingt-cinq personnes au service politique ; la chef de service – qui connaît Valérie Trierweiler – lui a immédiatement envoyé un texto pour lui demander s'il s'agissait bien d'elle. Nous avons donc eu l'information assez vite, mais il était évident que nous ne pouvions pas publier en dépêche le tweet de Valérie Trierweiler sans en avoir la confirmation. Si nous l'avions publiée et s'il s'était agi d'une fausse information, nous aurions été morts.

Jean-Marie CHARON : Comment réagissent vos clients par rapport à cette question ? Vous reprochent-ils de ne pas aller assez vite ou au contraire, vous demandent-ils d'être davantage prudents ?

Frédéric DUMOULIN : Je ne suis pas trop au courant de ces questions, car je ne suis pas chef de service. Mais il est vrai que la pression est très forte : il faut tout vérifier et en même temps, aller le plus vite possible. C'est une contrainte importante et très saine, mais dans le cas de la crise de l'UMP, cette contrainte était inhérente à une certaine forme de folie.

Je crois que c'est François Baroin qui a dit un jour : « *Maintenant, avec Twitter, on n'a plus besoin de l'AFP* ». C'est totalement faux, car Twitter ne permet pas la hiérarchisation de l'information, tout apparaît au même niveau, tandis que dans une alerte AFP par exemple, l'information est hiérarchisée. En conférence de presse, on voit des personnes

passer leur temps à twitter. Je ne conçois pas la manière dont un lecteur peut organiser l'information lorsqu'il reçoit cinquante tweets d'une même conférence de presse.

Jean-Marie CHARON : Laurent de Boissieu œuvre à la production de l'information quotidienne pour le journal *La Croix*, puis il choisit quelques sujets et les approfondit sur son blog (*iPolitique*). En même temps, on le voit très actif sur Twitter, à la fois dans le suivi et dans l'animation de la discussion.

Laurent DE BOISSIEU : Pour répondre à Frédéric Dumoulin, je publie beaucoup de tweets lorsque je couvre une conférence de presse. Mais je sépare bien mon travail de journaliste à *La Croix* et mon activité sur Internet. Pour *La Croix*, je fais des papiers d'analyse. Là, le temps n'est pas celui des *lives* du *LeMonde.fr* ou des chaînes d'information en continu, nous devons boucler les informations pour dix-huit heures ; cela nous impose de produire des papiers un peu décalés et de prendre ainsi de la hauteur. En revanche, sur Twitter, même si je suis identifié comme journaliste du journal *La Croix*, il s'agit d'un compte personnel. Cela permet d'être présent dans l'actualité immédiate, tout en faisant autre chose qu'un travail d'analyse. Je n'ai pas le problème de Frédéric Dumoulin, car je dissocie bien le fait de tweeter et le fait d'écrire un article pour *La Croix*. Mais il est vrai qu'aujourd'hui, sur mon écran d'ordinateur, je n'ai plus le fil AFP, ce qui ne m'empêche pas de consulter l'agence de façon incontournable sur certains sujets ; aujourd'hui, c'est le fil Twitter qui s'affiche. C'est une autre approche.

Sur la crise de l'UMP, on a parlé des confrères qui annonçaient trop vite la mort de l'UMP. C'est en effet l'un des dangers du tweet qui n'est pas forcément réfléchi et qui se destine à faire du buzz. Il faut rester honnête sur Twitter et ne pas écrire des choses qu'on ne publierait pas dans un article (je ne suis pas certain qu'un article de plus de 140 signes, argumentant en quoi il s'agissait de la fin de l'UMP, aurait tenu la route). Cette crise de l'UMP, personne ne s'y attendait. Ce fut délicat à gérer au journal *La Croix*, car, comme je l'ai déjà dit, nous bouclons très tôt. J'ai alors publié beaucoup d'articles sur le site Web qui n'était pas, à ce moment-là, encore très développé (il a été refait au début de l'année 2013). Le Web me permet d'être présent dans l'actualité immédiate, sans y être trop décalé, tout en faisant des analyses de fond sur mon blog personnel.

J'ai été très frustré de cette crise de l'UMP entre Copé et Fillon : selon moi, le plus intéressant résidait, sur le plan idéologique, dans le vote des motions de l'UMP et non pas sur la compétition entre les deux candidats. L'analyse des programmes nous renseignait sur la position de Fillon : celui-ci apparaissait plus à droite que Copé, au-delà des petites phrases sur les « pains au chocolat ». Sur mon blog, j'ai développé le thème de l'émotion, ce qui n'empiétait pas sur ce que faisait *La Croix* (dont la rédaction en chef était plus intéressée par le combat entre Copé et Fillon).

Jean-Marie CHARON : Le service politique de *La Croix* regroupe combien de personnes ? Comment vous répartissez-vous les choses ?

Laurent DE BOISSIEU : Trois journalistes sont spécialement dédiés à la politique. Mais je suis seul à m'occuper de l'échiquier politique qui s'étend du FN au Modem, en passant par l'UMP. Lorsqu'il y a eu la crise de l'UMP, ma consœur, qui s'occupe elle de la gauche, m'a aidé, car cet événement était ingérable pour un seul journaliste (ne serait-ce qu'être simultanément dans les deux sièges de campagne). Néanmoins, grâce aux chaînes d'information en continu (ou à cause), nous pouvions alimenter certains de nos articles sans bouger de nos bureaux (je me souviens d'un des premiers soirs, j'étais en train de rédiger un article lorsque Jérôme Chartier est intervenu en direct sur une chaîne d'information en continu, ce qui m'a permis d'intégrer ses propos). Ainsi n'a-t-on pas toujours besoin d'être sur place ; pour un petit service politique comme le nôtre, les chaînes d'information permettent d'être présents partout sans forcément y être physiquement.
Lors de cette crise, il fut frappant d'avoir accès direct à la plupart des politiques (même si pour certains, ce fut plus compliqué). Par exemple, nous nous sommes plaints (mes confrères et moi) de ne pas pouvoir disposer d'accès direct à François Fillon ; son fil Twitter formait alors une source plus directe (c'est le cas aussi d'Alain Juppé). Ce fut la première fois que j'attendais des tweets de politiques pour analyser l'information et écrire mes articles.

Jean-Marie CHARON : Dans ce travail, il y a donc le suivi opéré pour le journal *La Croix*, mais il y a aussi le blog (*iPoltique*). Est-il complètement indépendant ? Quelle est sa

fonction ? Est-ce pour approfondir les sujets ? Est-ce pour pouvoir tenir un discours plus autonome que celui publié dans le journal ? Que cela modifie-t-il dans les relations qu'on entretient avec ses sources ? (Par exemple, qui les personnes interrogées ont-elles en face d'elles ? Un journaliste ou un blogueur ?)

Laurent DE BOISSIEU : Le blog est totalement indépendant de *La Croix*. J'ai créé mon premier site en 2000, peu avant mon embauche à *La Croix* (le pionnier des journalistes politiques ayant utilisé Internet est Éric Dupin en 1997/1998). Il a été un moment question d'intégrer mon blog au site de *La Croix*, mais finalement, j'ai refusé pour garder mon indépendance. Tenir un blog (ou publier des tweets) relève d'une ligne éditoriale, d'un édito ou d'un commentaire. En revanche, au journal *La Croix*, on différencie le commentaire et l'édito – de la responsabilité de la rédaction en chef – des articles dits « d'analyse ». Sur Twitter ou sur mon blog, je prends parti plus volontiers. Mon blog me permet également d'aller plus loin ; par exemple, j'avais proposé un article sur les motions des deux candidats à la présidence de l'UMP et il avait été refusé (cela peut arriver au motif que c'est trop compliqué ou n'intéresse pas le lecteur), je l'ai ainsi publié sur mon blog. S'il raccourcit mes nuits, mon blog me permet néanmoins de faire l'analyse que je veux faire lorsqu'on ne m'en offre pas la place dans les colonnes de *La Croix*.

Pour les rapports avec les politiques, l'usage de Twitter change la donne. En effet, au tout début de ma carrière de journaliste, certains politiques m'avaient appelé pour se plaindre de mes articles ; plus récemment, ce sont des appels qui concernent mes tweets ou mes articles du blog. Sans doute cela est-il dû au fait que je prenais plus parti. C'est un peu le danger pour un journaliste politique de tenir un compte Twitter ou un blog : sans être partisan, on y est peut-être moins neutre.

Pour les sources, cela dépasse le simple cadre de la crise de l'UMP : une grande question s'est posée sur les *off*. Nous avons tous déjeuné avec des politiques : désormais, lorsqu'on sort son téléphone pour envoyer un message quelconque, les politiques nous interpellent tout de suite pour nous dire de ne pas tweeter ! Ainsi, cela a un peu tué le *off*. De même, les caméras de télévision de certaines chaînes (je pense à celle du Petit Journal) sont assez agaçantes : dès qu'on parle avec un politique lors d'une conférence de presse, il y a tout de suite une perche qui intervient pour venir chercher la petite

phrase. Cela empêche de pouvoir parler en *off* avec les responsables politiques (ce qui nous permet de comprendre les éléments et de pouvoir analyser l'événement par la suite).

Arnaud MERCIER : C'est un paradoxe absolu : Twitter aurait donc tué le *off* et on pourrait dire tant mieux ! Je sais bien quel est l'intérêt d'obtenir un *off* de la part des politiques, c'est-à-dire une forme de décryptage. Mais le *off the record*, c'est également le piège absolu. En effet, la fonction d'interaction entre un acteur asocial (qu'il soit politique ou autre) et un journaliste est de transmettre une information, et non d'être bénéficiaire d'une sorte de délit d'initié, en étant seul à savoir comment décoder les éléments de l'information. Ce *off the record* tend un piège à la communication politique, car dans un certain nombre de cas, les politiques en profitent pour se dédouaner en rétorquant aux journalistes « *Vous voyez bien que je suis transparent, puisque je vous l'ai dit en* off ».

Laurent DE BOISSIEU : C'est en partie vrai et c'est une dérive. Il y a le « bon » et le « mauvais » *off* ; pour illustrer ce dernier, il y a l'exemple des articles exclusivement bâtis autour du *off*, ce qui est proprement hallucinant, car cela n'est basé sur rien. C'est quelque chose qu'on ne verra jamais à *La Croix*, en tout cas pas sous ma plume. Le *off* permet aux politiques de se cacher derrière ce qu'ils veulent réellement dire. La crise de l'UMP a été l'occasion de libérer les choses. Il y a également le *off* qui permet de mieux décrypter, d'aller au-delà. Cela ne choque plus qu'un journaliste tienne compte d'informations *off* pour aider le lecteur à mieux comprendre, en faisant de la pédagogie et en analysant les éléments. Ce n'est pas ce que j'appelle de la rétention de l'information.

Jean-Marie CHARON : Éric Dupin, vous êtes en position d'observateur et d'analyste par rapport à votre expérience des blogs et des réseaux sociaux. Comment percez-vous les événements actuels par rapport à votre connaissance du journalisme politique ?

ÉRIC DUPIN : Cette fameuse bataille de l'UMP, je l'ai vécue du fin fond de la Drôme, où j'enquêtais sur les mutations des modes de vie. Il est vrai que le soir, au restaurant, je

consultais Twitter : c'était ma petite satisfaction de journaliste politique qui s'amuse de constater à quel point la scène politique française est marquée par un état de délabrement avancé. C'est une satisfaction un peu triste (mais non pas morbide, puisque l'UMP n'est pas morte). Je ne méprise pas le jeu politique qui se noue avec l'information en continu ou Twitter, avec la théâtralisation que cela suppose, c'est-à-dire des jeux forcés, des choses artificielles. Je ne fais pas ma bégueule, je m'amuse et j'interviens moi aussi dans ce jeu. Néanmoins – et c'est peut-être parce que je suis journaliste politique depuis plus de trente ans et que j'ai connu, auparavant, une expérience militante – dans ma vision de la politique, il n'y a pas que la scène et les jeux, il y a aussi les enjeux. C'est peut-être pour cette raison que je reste extrêmement critique sur cette évolution. Par exemple, les chaînes d'information en continu présentent un côté gâchis, notamment lors de la surmédiatisation de certains sujets par rapport à d'autres, ce qui est tout à fait critiquable. Michaël Darmon disait « *Ce qu'on fait est tout à fait normal* » : cela l'est en effet dans la logique économique actuelle des médias, mais il suffit de comparer les sujets qui sont traités avec ceux qui ne le sont pas (ou le sont moins) pour s'apercevoir que cette logique produit une information *low cost*. En effet, ce n'est pas très coûteux d'envoyer toutes ces nuits de jeunes journalistes attendre dans le froid les lieutenants de chaque camp ; en tout cas, faire du direct de la permanence de l'UMP coûte moins cher que d'enquêter dans la Drôme sur la nouvelle misère qui s'étend dans les petites villes et villages français. De la même façon, les débats dont on nous abrutit ne coûtent pas cher, il suffit d'inviter les personnes sur le plateau. J'ai été un moment invité (je le suis moins désormais, car je suis par monts et par veaux) : il faut savoir qu'il s'agit de travail gratuit, puisqu'on n'est pas rémunéré, mais chacun y fait sa publicité (ce qui est aussi une forme d'économie). Je suis donc très critique.

Cette bataille de l'UMP a été médiatiquement fascinante : il y a surmédiatisation de tous les détails de ce feuilleton (car il s'agissait bien d'un feuilleton, d'une série géniale, certes sans scénaristes, mais avec ses rebondissements). Cela nous a tous amusés. En même temps, journalistiquement, on peut critiquer que les médias n'aient pas saisi l'occasion de cet intérêt du public pour ce sujet (certes, par le petit bout de la lorgnette) pour tenter d'expliquer et mieux contextualiser l'événement. Prenons deux exemples : premièrement, l'histoire des fraudes. En tant qu'ancien militant socialiste, j'y suis sensibilisé (non pas que j'ai fraudé moi-même, mais je connais le processus dans le Nord,

dans les Bouches-du-Rhône, et parfois ailleurs). Qu'est-ce qui fait qu'un militant – qui est parfois un peu un idéaliste, parfois un peu borné, mais qui n'est pas forcément le dernier des salauds et qui a des convictions sincères – s'autorise ou non à bourrer une urne ? C'est une question sur laquelle il faut réfléchir. Il faut trouver une justification morale personnelle pour s'autoriser à faire cela : en disant que l'autre fraude aussi, on peut compenser cette falsification. Et souvent, cela s'avère exact. C'est un fait – tant pour le Parti socialiste et son Congrès de Reims, que pour ce vote de l'UMP : il y a eu fraude des deux côtés (tous les journalistes le savent par ailleurs). Les journalistes n'ont peut-être pas assez expliqué les processus politiques qui font que des militants (et les responsables qui les couvrent) s'autorisent à tricher.

Un autre élément de contextualisation a peut-être manqué : l'explication des raisons des violences qui se sont déchaînées au sein du même parti politique. Il existe un paradoxe : c'est parce qu'ils sont en accord sur le fond de la politique à mener que l'opposition devient de plus en plus hargneuse. J'avais réalisé, avant cet épisode de la fin de l'année 2012, une enquête pour *Le Monde diplomatique* sur la crise de la droite (une analyse sur un temps plus long que celui de Twitter). J'avais tenté d'analyser les programmes des uns et des autres. Contrairement à ce qui a été dit sur les positionnements de Copé ou de Fillon (où ce dernier était taxé de « *modéré* » vis-à-vis de l'« *excité* » Copé), je m'étais rendu compte que, sur beaucoup de points (y compris des sujets de société), Fillon adoptait des positions plus radicales, plus poussées à droite que son adversaire ; Copé présentait quant à lui des choix avant tout opportunistes. Ainsi, les médias n'ont-ils peut-être pas assez recentré les questions afin d'exposer ce qui se cachait derrière. C'est l'histoire de l'œuf et de la poule entre les médias et la politique : moins la politique est lestée de sens, plus les médias font l'*infotainment*, c'est-à-dire qu'ils se concentrent sur le jeu et les apparences. Cela mène le personnel politique à jouer sur un registre que les journalistes politiques ne dédaignent pas : c'est une spirale qui est un peu inquiétante. Ainsi, je continue à faire de l'analyse politique (je publie des chroniques sur le site de Slate.fr par exemple), mais ce n'est pas forcément ce qui me plaît le plus au sein de mon activité professionnelle.

Jean-Marie CHARON : Arnaud Mercier, en tant qu'observateur de cette situation de crise, comment restituer la place des médias en continu et la dynamique amorcée par eux dans cette crise ?

Arnaud MERCIER : Les réseaux sociaux – et cela a été souligné – sont un formidable outil de désintermédiation journalistique. Les politiques conçoivent, grâce aux réseaux sociaux, une possibilité d'accès plus directe vers les Français. Dans un reportage, Alain Juppé disait qu'il était certain de toucher plus de monde via son compte Twitter que par un communiqué de presse relayé par l'AFP. Les acteurs sociaux – ici les politiques – se donnent à eux-mêmes la parole grâce aux réseaux sociaux, et cela, sans nécessité de passer par les « fourches caudines » des journalistes (c'est en tout cas de cette manière dont ils voient les choses). Cela favorise non seulement l'accès à une parole publique, mais aussi à une parole réactive, voire impulsive. Une dynamique de réactions se crée alors chez les politiques : elle est sans contrôle, elle casse les codes.

Prenons l'exemple d'une responsable de communication d'un président de l'exécutif régional qui m'avait un jour déclaré : « *C'est une catastrophe ! Le président a découvert Twitter et il nous ruine notre travail.* » Elle me racontait que lors d'un voyage en voiture quelconque où le président du Conseil régional s'ennuyait, il y avait annoncé une grande actualité pour laquelle elle avait pourtant préparé un plan de communication avec conférence de presse. Et son président avait ruiné tout son travail en annonçant la nouvelle directement sur Twitter. Les réseaux sociaux provoquent ainsi des comportements impulsifs et non contrôlés. C'est le second aspect.

Mais ces réseaux sociaux sont encore un terrain d'expérimentation sociale (et c'est pourquoi nous y réfléchissions ici). Les usages se cherchent encore, ils ne sont ni stabilités, ni autorégulés. Cela débute et il existe déjà quelques éléments de régulation (par exemple à l'AFP, des efforts ont été faits pour définir, dans des chartes, les conditions d'usage des réseaux sociaux par les journalistes). Cette régulation n'est pas encore d'actualité chez les politiques, mais ceux-ci vont apprendre de leurs erreurs. Là encore, cela a été bien signalisé dans les extraits diffusés au début de cette séance avec Valérie Trierweiler déclarant qu'elle tournera désormais « *sept fois son pouce avant de tweeter* ». Si elle avait anticipé la force de l'impact politique et médiatique de ce tweet qu'elle considérait alors comme anodin, elle ne l'aurait sans doute pas fait, en tout cas,

pas comme ça. Cela rejoint les discours qui avaient été tenus à la rédaction de l'AFP, où il y avait les incrédules qui déclaraient qu'elle ne pouvait pas avoir été aussi bête. Valérie Trierweiler a effectivement mésestimé l'ampleur que cela pourrait avoir même si, sur le fond, elle ne regrette sans doute pas le soutien qu'elle voulait publiquement apporter à Olivier Falorni. Dans le cadre de la crise de l'UMP, c'est la même chose : un certain nombre d'acteurs politiques ont dû apprendre des erreurs qu'ils ont alors pu commettre.

Quelle est alors la place des médias ? Il faut replacer les éléments dans leur ordre : la crise de l'UMP a été posée dès son démarrage par Jean-François Copé comme un coup de force médiatique. En effet, il était venu lui-même s'autoproclamer vainqueur sur les plateaux de télévision. Cela avait amené François Fillon à organiser immédiatement une conférence de presse totalement improvisée. Je crois que ce sont d'abord les acteurs de l'UMP qui ont désigné les médias comme un acteur central de leur conflit électoral interne ; ils ont transformé cela en guerre d'influence, notamment à l'égard de l'opinion, et tout particulièrement à l'égard des sympathisants et militants de l'UMP, et ils l'ont fait par caméras interposées. Dans cette guerre d'influence, où ils estimaient légitime de se rendre sur les plateaux de télévision pour s'y exprimer avant toute autre chose, tous les supports ont été jugés dignes d'être employés, fusse de façon totalement désordonnée.

Si on réfléchit un peu à ce qui est en train de se passer, il faut replacer ce champ politico-médiatique dans une perspective plus large qu'il est possible de théoriser, c'est-à-dire un cercle de temporalité politique à quatre niveaux. Nous en sommes actuellement à une phase d'accélération (comme le dit le sociologue allemand Hartmut Rosa) où les problèmes deviennent difficiles à comprendre, les éléments, délicats à contrôler tant pour les acteurs politiques que pour les acteurs journalistiques.

Il existe un premier tempo politique, plus connu, plus classique : c'est le tempo de la gouvernance, celui du temps long de l'action politique (par exemple, on réforme aujourd'hui pour que le système des retraites soit équilibré dans une vingtaine d'années). C'est le temps long de « l'agir sur la société ». Cette temporalité de l'action politique (ou gouvernementale) a été en partie contrariée, depuis l'avènement du suffrage universel, par le tempo électoral. Et chacun sait que parfois, du point de vue de la temporalité politique et de la temporalité électorale en particulier, les acteurs politiques peuvent ne plus agir de façon rationnelle. On peut ainsi ne pas traiter une

affaire brûlante parce qu'on attend la prochaine élection (on voit bien comment Lionel Jospin avait différé la question des retraites pendant son mandat à Matignon). En revanche, on met parfois en place des mesures, voire des mesurettes, pour donner le sentiment qu'on agit jusqu'à la plage temporelle électorale suivante, mais sans jamais traiter le véritable problème. Il y a toujours eu chez les politiques cette contradiction potentielle entre une temporalité de l'action politique longue et une temporalité électorale. À ces deux temporalités est venue s'ajouter la temporalité politico-médiatique. Cette temporalité s'exprime par deux éléments. Il y a tout d'abord la pression des sondages, au-delà de la légitimation électorale cyclique, c'est-à-dire la mise en place d'outils (comme les baromètres mensuels) qui sont autant d'indicateurs mettant la pression sur les politiques afin qu'ils donnent des réponses immédiatement et agir dans l'instant. De l'autre côté, il y a la pression du micro tendu : « *Qu'avez-vous à dire ? Comment réagissez-vous ?* » Et dans un univers de bruits médiatiques constants, ce sont les silences qui se font entendre. Finalement, les politiques sont sommés d'avoir une opinion, d'avoir quelque chose à dire, et s'ils ne parlent pas, cela peut être perçu comme louche ou mal interprété par leurs adversaires politiques (« *Voyez ! Ils ont quelque chose à cacher* » ou bien encore « *Ils sont incompétents, ils ne réagissent même pas* », etc.) Cela donne lieu à des dérives fameuses, portées au rang des Beaux-Arts par Nicolas Sarkozy pour qui n'importe quel fait divers provoquait l'annonce d'une loi, même si l'annonce n'est suivie d'aucun effet et que la loi est stupide. C'est le règne de l'hyperactivité.

Avec les réseaux sociaux, une quatrième temporalité s'impose, c'est celle de l'« urgence absolue ». Puisqu'il n'y a plus la désintermédiation journalistique, puisque, grâce à la technologie mobile, la possibilité est offerte de réagir immédiatement et de n'importe où, il n'y a plus de limites. Il n'y a plus de limites à l'immédiateté de la réaction, il n'y a plus de limites à une interaction permanente entre journalistes et politiques. Et, du coup, cette relation semble moins asymétrique et plus égalitaire. Dans cette espèce de flux d'informations, la hiérarchisation devient extrêmement problématique et les journalistes s'autorisent à sortir eux aussi du cadre. Nous avions réalisé une grande enquête pour l'Observatoire du webjournalisme (que je dirige et dont les études sont disponibles sur le web) ; nous avions analysé, en janvier 2012, six cents comptes Twitter et six cents pages Facebook. Il est apparu que, pour les journalistes, l'un des usages de

Twitter est celui de l'éditorialisation ; le réseau social devient alors un espace où on peut se livrer à un exercice différent de celui que l'on pratique lorsqu'on publie un papier ou signe un reportage télévisé.

Cette possibilité de réagir immédiatement pose le problème de l'urgence (ce qui a été très bien dit par Frédéric Dumoulin de l'AFP) : comment prendre du recul ? Comment analyser les éléments ? Une étude récente a montré qu'un nombre considérable de retweets est opéré sans que le lien URL republié ne soit ouvert : c'est-à-dire que les internautes font confiance à la source. Je me suis fait interpeller sur Twitter par une personne ; celle-ci m'avait suivi (followé) et je m'étais alors inscrit à son fil Twitter ; j'avais retweeté un lien qu'il avait posté, mais sans le citer, sans mentionner cette source première qui m'avait permis d'accéder au lien. En message privé, l'internaute frustré me disait que ce n'était pas sympathique de ne pas l'avoir cité. J'avais commis un impaire. C'est peut-être l'une des raisons – parmi d'autres – pour lesquelles on retweete sans parfois ouvrir le lien (on crédite alors la « source seconde »). Il existe donc des problèmes de recul et de vérification.

Autre point : cette crise de l'UMP a bien prouvé que, dans le jeu politico-médiatique, la personnalisation se trouve désormais renforcée. C'est l'un des effets pervers d'un système non encore autorégulé par les acteurs et cela renforce le jeu de la personnalisation politique (la mise en scène, la réaction citée). Ceci est vrai aussi bien du côté des journalistes que du côté des politiques. Chacun utilise les réseaux sociaux pour leur bonne fortune personnelle et leur notoriété.

Dernier point (qui rejoint ce qu'a dit Éric Dupin) : cette crise a très bien marché, car elle se *feuilletonisait* formidablement bien. C'est un merveilleux paradoxe que les réseaux sociaux et les technologies en mobilité du XXIe siècle fassent écho à la presse du XIXe siècle. Un problème est apparu : il y a eu une trop forte dissociation, tant au niveau des médias qu'au niveau de l'UMP, entre les motions et la guerre des chefs. Une partie de la crise s'interprète, selon moi, de cette façon. Ils ont dissocié le vote de la motion du vote des chefs. Le problème de fond est là : ils se sont retrouvés dans des alliances invraisemblables (par exemple, des individus de la droite humaniste se retrouvant être les meilleurs soutiens de Jean-François Copé). Ces déséquilibres politiques étaient aussi liés à des stratégies de soutien personnel, de ralliement à l'un par détestation de l'autre, même si, idéologiquement, on ne s'accordait pas. Ce fut l'une des raisons de cette crise et

cela n'a pas été assez souligné. Nous sommes un peu trop restés dans la personnalisation, la querelle des chefs. Il y avait bien de l'idéologie derrière, mais il existait, non pas des convergences comme on a dit, mais des divergences sur les motions ; et comme ces divergences ne recoupaient pas les différences entre les personnes, cela a provoqué beaucoup d'impasses. On aurait ainsi pu mieux le souligner. De plus, le contenu des motions n'a pas été tweeté : cela a sans doute accru l'effet de dissociation entre l'idéologie, les groupes, les querelles et intérêts personnels.

Jean-Marie CHARON : La remise en perspective est importante. Dans son livre, *La guerre des deux droites* (Archipel, 2013), Hubert Huertas insiste sur les questions que posent les motions (notamment celles qui sont le plus proches du Front national). Il met assez bien en évidence sa thèse : un décalage existe entre les élites de l'UMP et la base qui évolue sur une autre sensibilité. C'est un élément que nous n'avons pas beaucoup perçu dans les commentaires à chaud sur les empoignades entre les leaders, où on tentait plutôt d'interpréter la droitisation de Jean-François Copé par exemple, et non pas les rapports qui se jouaient entre la base et le sommet.

Frédéric DUMOULIN : Le putsch médiatique de Copé est chronologiquement vrai. Il faut néanmoins savoir qu'il n'a proclamé cette victoire que parce qu'il savait que Fillon allait le faire quelques minutes plus tard. Chacun des camps avait envoyé des agents infiltrer l'autre QG. Mais pendant un mois, nous avons eu droit au « méchant Copé » et au « gentil Fillon ».

Laurent DE BOISSIEU : Patrick Buisson est le premier qui a analysé les motions (ce conseiller issu de l'extrême droite, s'était rapproché de Nicolas Sarkozy, puis était devenu un soutien de Copé) : il parlait du décalage entre « *l'UMP d'en haut* » et de « *l'UMP d'en bas* ». Reprenant cette analyse, en chiffrant le choix des soutiens des parlementaires et le vote des militants (le décalage apparaissait clairement grâce à une infographie), on m'a reproché de « *reprendre la parole de Buisson* ». Il existait une sorte de tabou induit par l'identité de la première personne à avoir proposé cette analyse. Je suis heureux qu'aujourd'hui, ce ne soit plus le cas.

Monique DAGNAUD (CNRS–EHESS) : Une dimension ne semble pas avoir été saisie : dans les partis politiques, il existe des modes de fonctionnement très archaïques. Il y a des chefs, des écuries, des affidés, des fidélités. Et cette dimension a été sans doute primordiale dans la crise de l'UMP. Pour un politique, se positionner derrière un candidat, même s'il est plus ou moins d'accord avec ses idéologies, implique la possibilité d'hypothéquer son propre avenir politique. Les médias ont largement passé sous silence cette dimension extrêmement importante, c'est-à-dire cette organisation qui fonctionne autour de chefs qui, à un moment, jouent leurs cartes et entraînent des individus avec eux. Si on n'évoque pas cet aspect-là, on ne comprend effectivement rien des affiliations qui ont pu se former derrière Copé ou derrière Fillon, et ces positions peuvent paraître être des non-sens. Finalement, le traitement médiatique fait dans l'urgence, par la voie des réseaux sociaux, fait perdre en profondeur l'analyse de phénomènes sociaux.

Julien ARNAUD : C'est vrai, les histoires personnelles de fidélité, d'amitié, d'écuries et d'affidés sont importantes, mais nous en avons parlé. Par exemple, Valérie Pécresse, qui était très proche de Copé, qui faisait partie de ce qu'on appelait ses « mousquetaires », a choisi de rallier au camp Fillon ; tout de suite, les copéistes se sont emportés en déclarant que « *l'amitié était importante* » et Valérie Pécresse répondait « *Non, c'est la politique qui prime* ». Le cas a aussi été observé pour François Baroin. L'aspect amitié / affidés / affinités a été mis en avant lors de cette crise de l'UMP. Et nous avons, à iTélé, beaucoup insisté sur cette actualité.

Monique DAGNAUD : Je n'ai pas eu le sentiment que cet aspect était à ce point approfondi, mais peut-être est-ce une question de perception personnelle.

Nabil WAKIM : La question des sources est primordiale et on peut considérer le verre comme à moitié plein ou comme à moitié vide. Le Web et les réseaux sociaux doivent nous obliger, nous les journalistes, à être beaucoup plus transparents vis-à-vis de nos sources. Arnaud Mercier évoquait le lien qu'il avait tweeté sans citer le compte sur lequel il avait trouvé sa référence ; je considère que lorsqu'on est un journaliste qui

tweete, on doit prendre ses responsabilités et dire d'où vient l'information tweetée (qu'elle vienne d'un site d'information ou d'une discussion avec une personne, que cela oblige à publier plusieurs tweets de cent quarante signes ou non). C'est fondamental. Il fut un temps où on pouvait écrire une chronique journalistique à partir d'une information diffusée dans un journal d'un autre pays (la BBC par exemple) ; aujourd'hui, il n'est plus possible de ne pas dire la source de l'information développée (même s'il s'agit d'un autre média, il faut prendre ses responsabilités et dire qu'on n'est pas la source première de l'information ; ainsi, on informe le lecteur que tel journaliste de tel média a parlé à tel interlocuteur). C'est une démarche très importante.

Les sites d'information se livrent à un exercice de contextualisation et de *sourçage* permanent ; celui-ci est réalisé en partie sous la contrainte des internautes. Il ne faut pas croire que ces derniers soient stupides ; au contraire, ce sont eux qui nous réclament l'origine de nous sources, qui nous interpellent sur certains points, comme le *off* lorsqu'on parle de « *quelqu'un de l'entourage* », etc. Nous sommes, nous les journalistes, bousculés par ces nouvelles pratiques. Il ne s'agit plus d'écrire un article pour un journal imprimé qui se retrouve soumis aux lecteurs vingt-quatre heures plus tard tandis qu'ils sont dans leur canapé. Aujourd'hui, l'interaction est directe. Je crois alors qu'il faut qu'elle nous profite, qu'elle enrichisse nos pratiques journalistiques. Elles nous obligent – vis-à-vis de ceux pour qui on écrit et à qui on doit plus d'explications – à la contextualisation de nos sources.

Quant aux motions et aux choix politiques des uns et des autres, il faut comprendre que cette campagne politique était avant tout basée sur des hommes qui présentaient une ligne politique flottante et tenaient un discours adapté à des militants lors d'une élection interne. Autour de Jean-François Copé, on trouvait des personnes très diverses, comme Michèle Tabarot, l'héritière d'une certaine droite du Sud ayant frayé avec l'OAS, et Jean-Pierre Raffarin. Autour de François Fillon, on trouvait Éric Ciotti, Laurent Wauquiez, Valérie Pécresse, c'est-à-dire des individus qui portent, politiquement, des choses différentes. La lecture de cette crise ne doit pas se baser sur les conflits idéologiques (deux projets de société qui se font face) ; il s'agit en réalité de deux hommes face à face, avides de pouvoir ; ils veulent utiliser la présidence de l'UMP comme un marchepied permettant d'atteindre l'étape suivante. Et dans la violence des affrontements, la crise s'est résumée à cela. Dans une campagne interne de droite (qui diffère d'une campagne

interne de gauche, car les traditions politiques sont dissemblables et la place du chef n'est pas la même), les responsables doivent dire des choses qui plaisent aux militants ; or, les militants UMP de Nice ne sont pas les mêmes que les militants de Brest : on ne leur dit pas les mêmes choses et on ne s'allie pas les mêmes personnes pour le faire. On en revient à la question des clans, mais ceux-ci étaient constitués autour d'hommes, et non sur une base de solidarité politique (où ceux qui seraient réunis porteraient une même ligne idéologique). C'est de cette manière que les événements se sont déroulés. On peut estimer que les médias l'ont insuffisamment expliqué. Néanmoins, je persiste à penser que cette fracture est en réalité plus structurante pour l'avenir de l'UMP que le débat sur les motions qui, si on le regarde de près, s'apparente aussi à un débat entre hommes. La motion « La droite forte » portée par Génération Sarkozy était en réalité une reprise de la motion Sarkozy. C'est de cette manière que les choses se sont déroulées (on peut ne pas être d'accord avec cette analyse).
À la rédaction du *LeMonde.fr*, nous avons beaucoup débattu pour savoir s'il s'agissait d'un affrontement politique de fond ou non. Nous étions alors nombreux à penser que leur priorité était plutôt de prendre le pouvoir au sein du parti, de tenir l'appareil. Ainsi, ils pourraient accéder à l'étape suivante, dans laquelle les idées développées pourraient évoluer selon les nécessités imposées par la présidentielle de 2017.

Arnaud MERCIER : Je pose une question à tous, celle de la véracité des faits dès lors que tout le monde savait qu'on trichait des deux côtés. Dans ce sanctuaire de la véracité journalistique qu'est l'AFP, que fait-on avec des chiffres électoraux dont on peut douter ? Les acteurs eux-mêmes n'ont pas toujours donné les mêmes chiffres, ce qui prouvait la présence d'un problème. Que fait-on lorsqu'on est dans cette situation ? Est-ce également une raison pour laquelle on n'a pas parlé des motions ? Vous êtes-vous interrogés – dans vos rédactions – sur ces questions ?

Frédéric DUMOULIN : Il faut apporter une nuance sur le « *tout le monde sait que les deux clans ont triché* » ; en réalité, on « imagine » qu'ils ont triché, c'est vraisemblable qu'il y ait eu de la triche des deux côtés. S'il y a eu triche, ce fut en amont, avant le jour J, directement sur les listes électorales. Et peut-être que certains fillonistes se sont fait prendre le jour de l'élection. Tout est possible.

Pour répondre à la question qui porte sur les chiffres : la soirée du 18 novembre 2012 a été compliquée à gérer. J'étais présent au siège de l'UMP. L'entourage de Jean-François Copé me donnait des chiffres ; par textos, l'entourage de François Fillon m'en envoyait d'autres. Mais de 20 heures à 23 heures 30, tous donnaient – chez Copé comme chez Fillon – une légère avance pour Copé. Nous avons publié des dizaines de dépêches, tous les quarts d'heure ou toutes les demi-heures, en déclarant que Copé était en avance selon des sources copéistes comme fillonistes, et en réactualisant à chaque fois les chiffres. On donnait ensuite les chiffres avancés par l'équipe d'un bord, puis ceux de l'autre clan. La difficulté est arrivée lorsque – juste avant que Copé ne revendique la victoire – le clan copéiste a déclaré avoir 1,000 voix d'avance, ce qui pouvait être renversé. J'ai réalisé une « alerte » sur ce thème. Puis le clan Fillon a déclaré la même chose, puis tout est devenu incontrôlable.

On peut revenir aussi sur les trois résultats oubliés (Mayotte, Wallis-et-Futuna, la Nouvelle-Calédonie) : je les avais donnés en dépêche dès l'après-midi du samedi 17 novembre. Je trouve presque amusant que ces chiffres ne se soient pas retrouvés dans la comptabilisation tandis qu'ils étaient déjà connus depuis une journée.

Film documentaire « *Plus belle l'info* » de Charlotte Penchenier (Production Université de Provence, 48 minutes, 2011).

Présentation du film par Charlotte PENCHENIER

Charlotte PENCHENIER : « *Plus belle l'info* » – c'est un titre en forme de clin d'œil marseillais – est un film que j'ai réalisé à la fin de l'année 2010, dans le cadre d'un master en réalisation documentaire. Je suis journaliste de formation ; j'ai travaillé plusieurs années dans cet univers, mais ce métier ne me convenait pas, j'ai donc arrêté pour me réorienter vers le documentaire. Et pour un premier film, le sujet naturel que je voulais traiter était précisément la façon dont on faisait ce métier de journaliste, ce à quoi il ressemblait aujourd'hui.

J'ai choisi comme personnages de mon film deux correspondantes d'une chaîne d'information en continu de Marseille, iTélé. Je les ai suivies pendant le mois d'octobre 2010, qui avait été marqué par le conflit de la réforme des retraites. Pendant un mois, elles n'ont traité que cela (on a beaucoup parlé ce matin des sujets qui prenaient tout l'espace informatif au détriment des autres informations). L'objet de ce film était de parler de l'évolution du métier vers qui exige de plus en plus la maîtrise de techniques (dans les chaînes d'information en continu, les journalistes n'ont plus seulement un profil de rédacteur, mais aussi de technicien).

[…]

J'ai eu une autorisation pour faire le tournage de ce film. Puisqu'il était réalisé dans un cadre universitaire, je pouvais le faire à la condition que cela reste dans ce cadre restreint. Si j'avais alors insisté pour obtenir un droit de diffusion télévisée – ce que je désirais – peut-être l'aurais-je eu, mais j'en doute. Une fois le film réalisé, les salariées filmées étaient très contentes du résultat ; elles ont pourtant redouté certains aspects, dont une phrase-clé : « *On est dans l'immédiat, dans la consommation* ». Je ne cherchais pas à réaliser un film qui soit à charge ou à décharge, je voulais montrer à quoi ressemblait aujourd'hui le travail d'un journaliste de chaîne d'information en continu. Pour obtenir une autorisation de diffusion, il fallait que les deux journalistes demandent à leur hiérarchie et que j'entame des démarches pour obtenir ce consentement. La chaîne iTélé a fini par me dire qu'elle ne souhaitait pas la diffusion de ce film.

C'est la situation dans laquelle je suis : je ne peux diffuser ce film que dans un cadre universitaire. Ma situation est inconfortable, car j'ai envie de le montrer, mais il me faut l'autorisation officielle des personnes filmées et leur hiérarchie doit au préalable donner son accord. C'est délicat. Je n'ai pas encore trouvé de solution, car je ne veux pas mettre les deux personnages principaux en difficulté. Je me dis que le film date de 2010 et que le temps passant, on pourrait ne plus y faire trop attention. Je le diffuse donc, comme ici, mais à la portion congrue, et je ne fais pas trop de publicité.

[…]

À quoi ressemble le travail de ces deux journalistes ? Tout d'abord, elles n'ont pas de bureau. Elles disposent d'un garage dans lequel elles entreposent leur camion, il existe une petite salle à côté (dans laquelle je les interroge), mais il ne s'agit pas réellement d'un bureau de travail. Leur bureau se compose de leur camion, de leur domicile et de leur portable. Leur chef est basé à Paris. Occasionnellement, elles travaillent avec des pigistes.

Elles ont toutes les deux suivi une formation de journalisme ; néanmoins, c'est sur le terrain qu'elles ont appris les techniques. Elles ne veulent pas que j'en parle (cela ne figure pas dans le film), mais elles ont des salaires très corrects vis-à-vis de salaires auxquels les journalistes débutent au même poste aujourd'hui. Par exemple, Laure Parrat occupait auparavant, à Paris, un poste hiérarchique plus élevé (elle était chef d'édition) ; elle a choisi de partir sur Marseille à un poste de « simple » journaliste, mais son salaire n'a pas été rétrogradé et elle a donc conservé un salaire de cadre.

[…]

Il existe des journalistes qui réalisent un travail plus *low cost*, des chaînes locales par exemple. J'ai débuté dans une station locale, la chaîne privée *Marseille*, où je suis restée trois ans : le salaire au recrutement était de 1,300 euros bruts (nous touchions 950 euros nets). Mais nous faisions le même travail que ces deux journalistes, le camion en moins ; nous devions réaliser un sujet par jour et par personne, seuls du début à la fin (tournage, rédaction, montage). Au bout de deux ou trois années, on passait à 1,500 euros bruts. Quant à nos deux journalistes, cela fait neuf années aujourd'hui qu'elles sont en poste à Marseille en CDI.

[…]

Ce n'est pas parce qu'elles étaient des femmes que j'ai sélectionné ces deux personnages ; je les ai choisies, car je les connaissais. J'avais travaillé plusieurs années sur le même terrain (Marseille est un petit milieu et nous nous connaissons tous). Je voulais les suivre, car elles formaient un binôme assez fort en gueule, assez drôle. J'ai choisi de montrer cette situation de JRI de chaînes d'information en continu, qui touche au summum de la polyvalence en matière de journalisme. Je ne les ai donc pas choisies parce qu'elles étaient des femmes, mais parce qu'elles occupaient ce poste, à ces conditions, sur cette chaîne-là. […]

Table ronde n°2

L'information judiciaire en temps réel.

- **Présentation des travaux de Valérie JEANNE-PERRIER,** Celsa **: « Le traitement en *live-blogging* du procès d'Oslo »**

- **Table ronde animée par : Patrick EVENO**, professeur à Paris 1
- **Discutant** : Denis **SALAS**, Magistrat, ENM, EHESS

Participants :

- **Henri DREYFUS**, TF1
- **Annik DUBIED**, Université de Genève,
- **Valérie JEANNE-PERRIER**, Celsa
- **Claire SECAIL**, CNRS
- **Bernard LE SOLLEU**, *Ouest-France*

Patrick EVENO : Le programme de cet après-midi va débuter par une présentation de Valérie Jeanne-Perrier, enseignante au Celsa ; elle nous parlera de l'expérience du traitement en direct, en live, du procès d'Oslo en Norvège de Anders Behring Breivik, celui qui avait assassiné près de quatre-vingts personnes. Nous opérerons ensuite une Table ronde sur l'information judiciaire, le traitement du fait-divers que ce soit en temps réel ou non.

Le traitement en *live-blogging* du procès d'Oslo d'Anders Breivik

Valérie JEANNE-PERRIER : Je veux remercier Jean-Marie Charon, qui m'a gentiment sollicitée à participer à cette journée. A sa demande, j'ai accepté de rendre compte d'un travail réalisé à deux, en association avec Tristan Mendès France. Nous avons analysé des éléments très particuliers ; il s'agissait de regarder d'assez près la pratique du *live-tweet* de deux journalistes, l'un issu de l'AFP, l'autre du *Monde diplomatique*. L'année dernière, d'avril à fin juin 2012, ils avaient pris le temps de produire des *tweets* de manière très régulière, c'est-à-dire rédiger de courts messages sur le réseau Twitter, pour rendre compte d'un événement particulier : le procès d' Anders Behring Breivik qui set déroulait à Oslo durant la même période.

Ma présentation sera faite sur plusieurs temps : je vais tout d'abord revenir sur le profil des journalistes et le travail qu'ils ont réalisé ; je poursuivrai ensuite sur la méthodologie de recherche que nous avons mise en place pour tenter d'observer cette pratique avec un point de vue critique et du recul. Je terminerai en évoquant les résultats et en pointant ce qui nous semble être particulier. Ce travail s'appuie également sur la transcription de la parole des acteurs pris dans le cadre très précis d'un procès qui connaît ses étapes, ses règles, ses normes, un cadre retranscrit par ces deux journalistes.

Figure 1 & figure 2

Compte Twitter et tweets de Philippe Rekacewicz dit Reka (@VisionsCarto)

VisionsCarto Migrations Réfugiés : "Un monde de réfugiés" un supplément spécial du Monde diplomatique http://t.co/WmlarOki
6:02 PM Jun 24th from web

VisionsCarto @Coxygrue :) ça va mais il n'y a pas de relation directe entre la manif et le verdict. Mais entre la NDL et les idées de Breivik, oui.
1:55 PM Jun 23rd from web

VisionsCarto @Coxygrue :) ça va mais il n'y a pas de relation directe entre le verdict et la manif voulais-je dire. C'est encore loin.
1:37 PM Jun 23rd from web

VisionsCarto @Coxygrue J'ai bien dit "au lendemain de la fin du procès Breivik"
1:25 PM Jun 23rd from web

VisionsCarto @Coxygrue attention il s'agit de la ligue de défense norvégienne et c'est à stafanger en Norvège. Et le verdict n'est que le 24 août
1:24 PM Jun 23rd from web

VisionsCarto Extrême droite Manifestation Norvège : la ligue de défense norvégienne défile à stavanger le lendemain de la fin du procès Breivik.
1:19 PM Jun 23rd from web

VisionsCarto Néonazis Extrême droite : grosse démonstration de force à Stavanger cet aprèm de la Ligue de défense norvégienne http://t.co/hE63E1ZM
1:18 PM Jun 23rd from web

fwalloe Norwegian Defence League will stage a demonstration in Stavanger, Norway today. Huge police presence, for Norway. More info later.
11:44 AM Jun 23rd from UberSocial for Android retweeted by VisionsCarto

alaingresh #Egypte garder le sourire: le président de la commission électorale a décidé de poursuivre le décompte jusqu'à la mort d'1 des 2 candidats
9:49 PM Jun 22nd from web retweeted by VisionsCarto

VisionsCarto Idéologie Extrême droite Procès Breivik : Un survivant d'Utoya sur l'idéologie de Breivik http://t.co/QMDhcBgD la connaître pour la combatre
8:55 PM Jun 22nd from web

VisionsCarto Procès Breivik: pour pas trop vous flooder encore trop, je regroupe la fin du LT dans quelques billets que je poste sur http://t.co/qznbLLco
8:42 PM Jun 22nd from web

VisionsCarto Procès Breivik : passages essentiels de la plaidoirie de la défense (Geir Lippestad) le vendredi 22 juin - 1ere partie http://t.co/yUwMmrBf
8:38 PM Jun 22nd from Tweet Button

VisionsCarto Procès Breivik : La fin de la plaidoirie de l'avocat de Breivik, Lippestad, en 2 ou 3 billets regroupant les moments importants.
8:36 PM Jun 22nd from web

VisionsCarto Crise économique et Financière : "A global

VisionsCarto Elevage Alimentation : "Quand l'industrie de la viande dévore la planète" http://t.co/OUPOyT8K Nouveau billet sur Visions carto
5:29 PM Jun 22nd from web

VisionsCarto @nopuop le parquet a estimé qu'il y avait assez de doute sur sa santé mentale pour demander qu'il soit considéré irresponsable
4:15 PM Jun 22nd from web

VisionsCarto @LJDelille oui bien entendu... j'ai été très vite ! Tout cela sera corrigé. Merci infiniment pour ces remarques, très utiles pour la suite.
3:17 PM Jun 22nd from web

VisionsCarto De base de réflexion sur tous les thème abordés au cours du procès (extrême droite, psychiatrie, justice en particulier mais aussi d'autres)
2:38 PM Jun 22nd from web

VisionsCarto Et surtout surtout : comment réutiliser ce matériau pour qu'il survive à Twitter et qu'il serve de base de réflexion
2:37 PM Jun 22nd from web

VisionsCarto J'essayerai de parler des choix, de la vitesse, des décisions, du style, de l'intérêt d'un tel exercice et comment améliorer les prochains
2:35 PM Jun 22nd from web

VisionsCarto Ah oui, je voulais dire que je reviendrai en détail sur le LT lui même, sur l'expérience de cette "nouvelle forme d'écriture" si on peu dire
2:33 PM Jun 22nd from web

VisionsCarto Fin du LT du procès Breivik : ... Et une synthèse globale dans les semaines qui suivront le verdict (24 août)
2:23 PM Jun 22nd from web

VisionsCarto Fin du LT du procès Breivik : On se retrouvera pour des synthèses partielles sur le blog "Visions carto" et sur http://t.co/LYzSjaaE
2:23 PM Jun 22nd from web

VisionsCarto Fin du LT du procès Breivik : Et merci à tous ceux qui ont suivi, posé des questions. Merci pour l'intérêt, le soutien, les échanges
2:22 PM Jun 22nd from web

VisionsCarto Procès Breivik: Et enfin traduire quelques extraits de presse parmi les plus intéressants. Ce LT Breivik prendra fin ce soir tard
2:21 PM Jun 22nd from web

VisionsCarto Procès Breivik: Vous LT quelques extraits de la conférence de presse qui se tient en ce moment même
2:20 PM Jun 22nd from web

VisionsCarto Procès Breivik: il me reste à vous donner l'essentiel de la fin de la plaidoirie de l'avocat de Breivik,les derniers témoignages de victimes
2:19 PM Jun 22nd from web

VisionsCarto Quand Breivik parle on se demande comment il fait pour croire ce qu'il dit et sérieusement penser que son

Figure 3 & figure 4

Compte Twitter et tweets de Pierre-Henry Deshayes (@P_Deshayes)

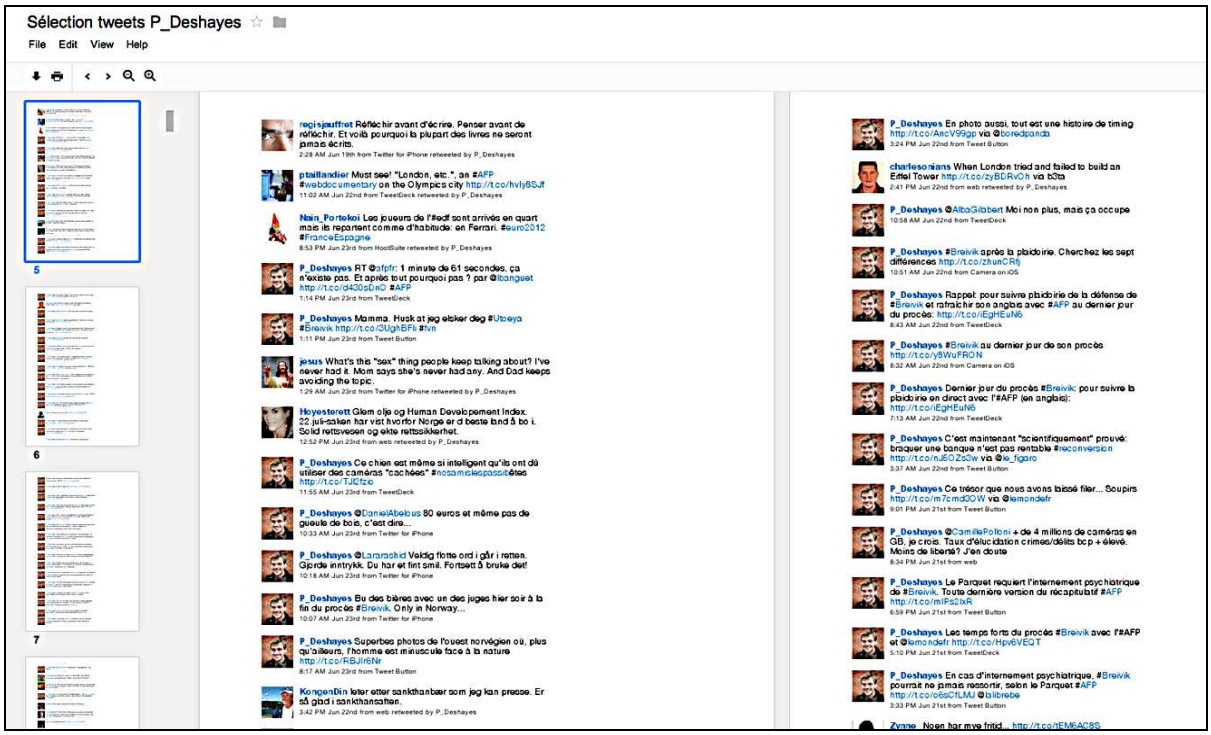

Valérie JEANNE-PERRIER : Qui sont ces deux journalistes ? Il s'agit tout d'abord de Philippe Rekacewicz, dit Reka, dont le pseudo Twitter (on dit *handle*) est @VisionsCarto : c'est lui qui se charge, pour l'ensemble du *Monde diplomatique*, de l'ensemble de la production cartographique. C'est lui qui réalise ces cartes très particulières, très dessinées et qui donnent une certaine identité au mensuel. L'autre journaliste est un peu plus jeune : Pierre-Henry Deshayes, est correspondant pour l'AFP en Norvège ; il a donc la particularité d'habiter sur place et de bien maîtriser la langue. Les deux journalistes portent un intérêt pour la culture norvégienne ; tous les deux sont passionnés et maîtrisent le norvégien ; tous les deux connaissent le pays, car ils y sont régulièrement résidents. C'est pourquoi ils ont fait le choix de s'intéresser à cet événement : de leur point de vue, les médias français n'allaient pas assez couvrir ce procès. En effet, il ne s'agissait pas du *live-tweet* de l'événement lui-même ; celui-ci a en effet été largement tweeté, que ce soit par des individus ou par des médias dépêchés sur place qui couvraient la tuerie au moment même de son déroulement. De même, les explosions de bombes à Oslo le 22 juillet 2011 ont fait l'objet d'une couverture Twitter importante. Là, il s'agit du moment même du procès, qui intervient quasiment un an après l'événement, qui permet d'entendre les différentes parties d'expliquer ce qu'elles ont vu et vécu. L'accusé s'explique également sur ce qu'il a voulu faire et sur le sens de son geste.

En tant que chercheur, nous tentons de comprendre si cette pratique du tweet s'apparente à du « reportage », si cela entraîne des mutations de l'activité de journaliste ? En effet, la couverture du procès via Twitter est réalisée en quasi direct (il existe toujours un petit temps de latence) et il faut étudier la nature de ce direct. Les tweets de ces deux journalistes ont été très particuliers et nous allons voir ce que cela signifie.

Le procès est un dispositif très particulier. Il présente une unité de temps – sur trois mois – et une unité de lieu (le tribunal sélectionné n'a pas été exceptionnellement choisi pour l'occasion). Les tweets sur le procès mettent en évidence des particularités : la façon dont la justice norvégienne a essayé de prendre en compte cet événement bouleversant et inquiétant ; la façon dont la société a encaissé ce procès et l'a géré. Le lieu et le temps ont constitué un environnement qui, pour les deux journalistes, a exercé une pression particulière. En effet, Pierre-Henry Deshayes était sur place, dans la salle

même du procès ; il explique très bien la pression particulière qu'il ressentait. En effet, les familles étaient présentes, les témoins défilaient à la barre et ils étaient nombreux. Le journaliste raconte que la charge affective était très lourde et que les tweets l'avaient aidé à mettre à distance cette pression, à rendre compte au plus juste de la situation qu'il vivait. Cela lui permettait aussi, en tant que journaliste, de se protéger.

À quoi ressemble la pratique du *live-tweet* ? À quoi aboutit-on quand, pendant trois mois, on produit plus d'une vingtaine (ou d'une trentaine) de tweets par jour ? Que se passe-t-il quand un journaliste prend la parole par le biais de ce dispositif ?

Figure 5
Graphique du volume des tweets de Pierre-Henry Deshayes (@P_Deshayes)
Janvier 2007 à juillet 2012

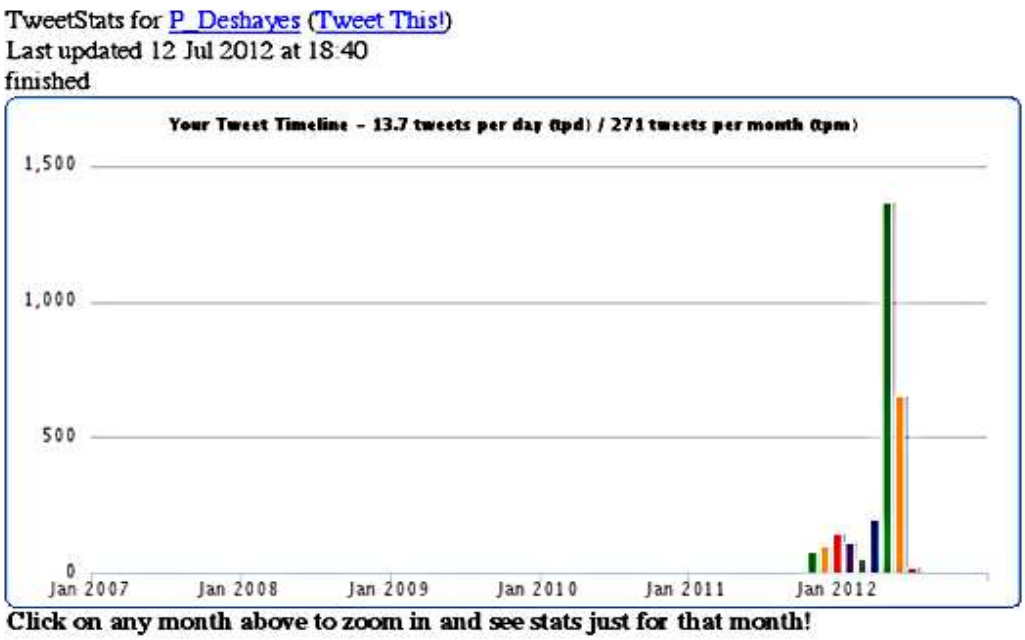

Valérie JEANNE-PERRIER : Le graphique de la figure 5 représente le volume de tweets publiés par le correspondant de l'AFP, Pierre-Henry Deshayes (avec plus de 1,500 tweets exclusivement parus durant l'année 2012).

Nous avons également mené, avec les deux journalistes, des entretiens semi-directifs. Le journaliste de l'AFP tente lui d'être prudent ; il nous a dit : « *Mon rattachement*

professionnel premier, c'est l'AFP ; c'est mon employeur, j'ai des règles à respecter, il existe des normes d'écriture », « *c'est ma priorité* ». Il nous a également dit qu'il y avait des temps morts, des moments pour lui (« *des espaces pour moi* ») qui lui permettaient de faire autre chose, c'est-à-dire « *d'essayer de saisir autrement l'actualité »* qu'il vivait. Il explique encore que, pour lui, tweeter ne se résumait pas à une activité de passeur : « *Je suis un médiateur et j'essaie par mes tweets d'apporter une valeur ajoutée, quelque chose en plus par rapport à ce que je suis en train de vivre. J'interprète* ». Cet aspect est très intéressant ; en effet, on entend souvent dire dans l'actualité que Twitter et le *live-tweet* ne se résumeraient qu'à une simple pratique du direct, qu'à une prise directe. Au contraire, le journaliste de l'AFP vit cette pratique comme une façon d'exercer une activité, qui peut certes être subjective, mais qui est complémentaire, il y voit un moyen pour aller un peu plus loin dans l'analyse de l'information.

Ces tweets sont très intéressants, car ils sont annotés ; on observe des ajouts se faire au fur et à mesure : un tweet est retweeté, il est commenté, des éléments se greffent donc au tweet initial.

Par ailleurs, ces journalistes diversifient leurs activités. Par exemple, le journaliste de l'AFP disait que, dans son rôle traditionnel, il ne prenait pas de photographies (car il n'en possède ni les techniques ni les capacités et il existe des équipes de photographes à l'AFP). Dans le cadre précis du procès Breivik, il nous a dit s'être autorisé, une fois la cour levée et que l'accusé entrait, et tandis que c'était désormais permis, à faire des photographies. « *Cela m'a interpellé de voir cet accusé de tuerie tout près de moi* ». Il nous a dit que cela lui avait sans doute permis de prendre de la distance, d'effacer un peu d'émotion grâce au « *filtre* » qu'il était capable de mettre entre l'accusé et lui.

Figure 6

Photographie et commentaire tweetés par Pierre-Henry Deshayes (@P_Deshayes)
25 mai 2012

Figure 7
Graphique de l'activité Twitter de Reka (@VisionsCarto)
Avril à juillet 2012

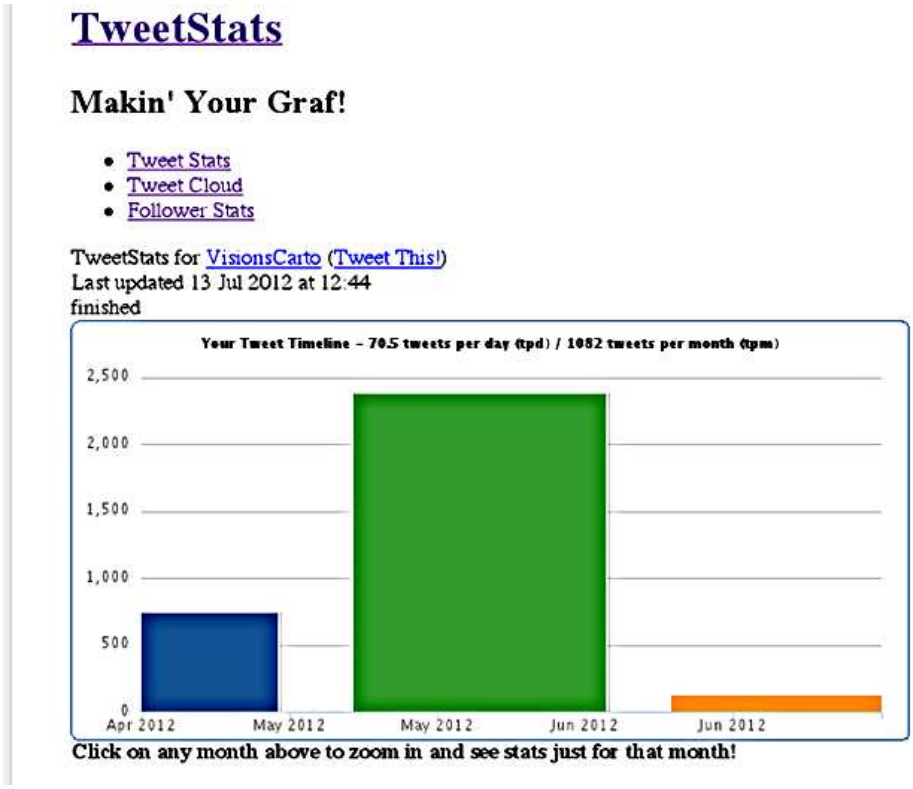

Valérie JEANNE-PERRIER : Le graphique de la figure 6 représente l'activité condensée de Reka. Le journaliste a produit plus de 2,500 tweets. Dans sa pratique, il tente de systématiser une écriture, de normaliser ses tweets tout en produisant une certaine stylistique. On pourrait penser que les tweets sont normés par le cadre du dispositif (que peut-on faire en 140 caractères ? Que peut-on produire d'original ?) Dans le cas de Reka, il existe une prosodie, c'est-à-dire une forme de phrase très particulière, notamment au moment où les témoins de l'arrivée d'Anders Breivik sur l'ile d'Utøya parlent. Il faut préciser que Reka suit le procès dans un tribunal qui n'est pas celui d'Oslo : en effet, dans de nombreux tribunaux norvégiens, des postes de retransmission avaient été installés pour permettre à ceux qui le désiraient de venir dans les palais de justice assister au procès en direct. Reka est dans cette posture, il essaie d'entendre ce qui se passe à distance, via la télévision. Reka écoute donc ces témoignages et publie

simultanément des tweets. Chaque tweet suit alors une même logique : il débute par le nom du témoin en train de parler, puis, après deux-points, on y trouve une phrase qui synthétise le témoignage. En effet, le journaliste ne rapporte pas les propos exacts, car il effectue un triple travail. Tout d'abord, il y a le travail de traduction du norvégien au français ; il y a ensuite le travail de synthèse, car il ne peut pas répéter les propos *in extenso* ; enfin, il sélectionne et ne publie pas tout ce qu'il entend. Ainsi, dans ces 2,500 tweets, un séquençage s'opère. Ce *live-tweet* est donc intéressant, car il construit une série sur le long terme (trois mois), une perspective globale sur le procès à la manière d'une chronique judiciaire. On constate finalement que le *live-tweet* s'inscrit dans cette tradition journalistique qui consiste à rendre compte d'un procès par le biais d'un genre, d'une tournure éditoriale que le *live-tweet* ravive : la chronique.

Pour réaliser ce travail, nous avons employé plusieurs méthodes. La première est plutôt quantitative. En effet, il est possible de savoir très précisément qui tweete à quel moment, à quel rythme et pour qui. Cette première méthode a été appliquée grâce à de petits outils qu'on trouve sur Internet, comme *Tweetstats* qui permet d'envisager comment s'inscrit sur le long terme la pratique de l'utilisateur considéré. Pour nos deux journalistes, nous avons observé une pratique de Twitter assez récente ; elle débutait certes avant le procès, vers décembre 2011 ou janvier 2012, mais cette prise en main avait alors été très discrète. Et au moment du procès, nous avons noté une envolée de tweets. Il y a donc résonance entre la pratique de ces journalistes, cet événement particulier et l'outil Twitter qui permet d'essayer des choses (c'est une notion sur laquelle on va revenir).

Dans les propos tenus par les journalistes au cours de notre enquête qualitative, le *live-tweet* apparaît être un moment qui échappe aux contraintes professionnelles (délais, demandes de la rédaction par rapport à l'événement, etc.) la pratique de Twitter permet de tenter autre chose, de bricoler, de jouer dans les marges des genres qu'on n'a pas le droit d'employer d'habitude lorsqu'on a un poste et un rôle dans une rédaction. Par exemple, le journaliste de l'AFP dit avoir beaucoup apprécié de pouvoir étendre sa pratique, de sortir un peu des cadres très précis du manuel de l'agencier (qui doit rédiger un certain nombre de textes dans un délai et un style imposés). De même, Reka, le cartographe, qui s'exprime beaucoup par le dessin, la synthèse, nous a dit avoir « *retrouvé un goût à l'écriture* », à l'expression, au texte. C'est un aspect intéressant.

Nous avons mené une analyse de contenu : nous avons pris les « rouleaux » de tweets et nous les avons déroulés ; tweet par tweet, nous avons ensuite regardé comment ils étaient constitués et quel était leur sens. Qu'obtient-on au bout du compte ? Que révèle cette pratique de *live-tweet* ?

Tout d'abord, pour ces deux cas qui sont très particuliers (on se place dans la situation précise d'un procès et dans une sphère culturelle particulière), l'expression globalisante « *live-tweet* » recouvre des pratiques journalistiques très singulières. On dit souvent à propos de Twitter que l'information est fragmentée, que le tweet standardise la pratique journalistique. Au regard des deux pratiques que nous avons observées et comparées, ce n'est pas le cas. Le tweet n'apparaît pas être une caisse d'enregistrement, c'est un genre complexe qui, parfois, ouvre à des pratiques singulières. Par exemple, on peut faire entrer des interactions complémentaires dans la boucle de la prise de parole du journaliste, et sortir ainsi de la logique de l'expression singulière. Les deux journalistes nous ont dit avoir beaucoup apprécié l'interaction d'autres acteurs (des experts, des traducteurs, d'autres témoins, etc.) Certains leur disaient : « *Si vous parlez de ce sujet, il faut alors préciser cela*… », « *Je vous renvoie à tel site pour compléter l'information* ». C'est un jeu de l'interaction (il ne s'agit pas de conversation, car il n'y a jamais eu plus de trois tweets successifs entre un de nos journalistes et un autre acteur).

Les deux journalistes disent également avoir retrouvé une marge d'autonomie, avoir l'impression de redonner sens aux événements pour lesquels ils sont missionnés, de pouvoir offrir plus d'éléments, de se saisir d'une matière très riche dans laquelle ils sont généralement habitués à sélectionner et filtrer les éléments.

Twitter leur permet aussi d'ouvrir « leur cuisine », de se placer sous les yeux du public et de s'exposer ainsi en train de faire du journalisme. Les deux journalistes expriment l'idée que, loin de vouloir se mettre en lumière, Twitter peut néanmoins les aider à retisser un lien de confiance avec une certaine audience.

Qu'apporte encore le *live-tweet* ? Les réseaux sociaux sont des espaces d'essais de pratiques informatives. Reka dit qu'il avait eu envie de montrer toute la subtilité des interactions, car il avait reconnu tout un arrière-plan culturel dans la manière de témoigner des Norvégiens qui avaient assisté à l'attaque d'Anders Breivik. En Norvège dit-il, il existe une loi très importante, un code de conduite, qui s'appelle la *Janteloven* et qui porte sur la manière de se comporter au quotidien ; ainsi, selon Reka, la plupart des

Norvégiens sont discrets et montrent peu leurs sentiments (c'est peut-être de l'ordre du stéréotype, je ne connais pas bien ce terrain, mais c'est ce que Reka a dit). Il avait ainsi été un peu surpris de constater, lors du procès, la vive émotion exprimée par de nombreux témoins. Il avait été frappé de voir l'un d'eux prendre une chaussure et la jeter à la tête de l'accusé. Grâce à ses tweets, il a pu expliquer cet arrière-plan culturel, il a pu développer en quoi ce geste était surprenant.

Reka dit encore qu'il s'agit de donner à voir un événement par le biais d'un ensemble plus ouvert d'angles possibles, comme si ce procès – très réglé et très normé – prenait avec le tweet, des angles diffractés en proposant des fils et sous-séquences d'analyse. Par exemple, Reka a principalement essayé de donner un point de vue sur la personnalité de l'accusé. On voit ici le journaliste adopter un point de vue subjectif. Au fur et à mesure que la couverture du procès se déroule, Reka dresse un portrait à charge. À travers ces séquences de tweets, il laisse alors filtrer une intime conviction (dans le cadre d'un procès, c'est généralement le rôle du juge, mais bien sûr, je ne suis pas une spécialiste des questions judiciaire). Dans les écrits de Reka, on suit le déroulement du procès, on entend les témoins dire comment ils ont vu arriver le tueur, comment celui-ci a accepté ou refuser la vie. Le travail de journaliste consiste aussi à s'interroger : Breivik était-il sain d'esprit au moment où il a commis ces actes ? Il s'agissait d'ailleurs de l'un des enjeux des premières séquences du procès : déterminer l'état psychologique de l'accusé. Qui est-il ? Juge-t-on un individu qui peut répondre de ses actes ? À travers le *live-tweet* de Reka, la réponse est affirmative. D'ailleurs, ce fut la décision prise à l'issue du procès pour pouvoir juger du cas de Breivik.

Pour Pierre-Henry Deshayes, la différence est marquée : le journaliste nous dit qu'il a voulu « *donner à comprendre le déroulement du procès* » et son rôle dans le contexte norvégien (pourquoi ce procès a-t-il si important pour la Norvège ? Et pourquoi devait-il se dérouler de cette façon ?) Nous avons donc tenté de définir ce qu'était le *live-tweet* dans la pratique journalistique et ce qu'il n'était pas.

Qu'est-ce que n'est pas le *live-tweet* ? Tout d'abord, il ne s'agit pas d'un direct. Il ne s'agit pas d'une simple prise de sons et de paroles sans filtres ni méditations. Dans le cas précis du procès, nos deux journalistes ne se placent pas dans une posture de réaction. Le contexte, leur expérience de leur métier et leur prudence, les a amenés à adopter un point de vue sur l'événement. C'est ce que fait Reka lorsqu'il voit passer à la barre

l'ensemble des témoins. La série de tweets alors produite est intéressante, car elle reprend toujours la même stylistique, cette prosodie déjà évoquée et qui est graphiquement indentifiable. Il existe donc un travail sur l'énonciation : comment mettre en forme son propos afin qu'il soit repérable ?

Figure 8
Série de tweets de Reka. *Live-tweet* du procès Breivik. 25 mai 2012

Valérie JEANNE-PERRIER : Dans ce dispositif assez contraignant, il existe une sorte de reprise de pouvoir sur la parole journalistique. C'est un fil, c'est très discret, cela s'exerce sur quelques caractères. Néanmoins, lorsqu'on suit ce *live-tweet* en tant que simple « récepteur », il est possible de l'identifier. De plus, il agit comme une signature.

Sans aller plus loin dans l'analyse de ces pratiques, notons néanmoins que le premier tweet est très intéressant, que ce soit celui de Reka ou de Pierre-Henry Dehayes. Dans le cas du journaliste du *Monde diplomatique*, on sent que le projet a été très vite mûri. Il

écrit : *« [Norvège] Toute la Norvège vit à l'heure de l'ouverture du procès d'Anders Breivik #Breivik à 9 heures* ». Il a placé un hashtag (#Breivik), ce signe qui désigne une entité discursive ou un terme qu'on mobilise. Le journaliste centre tout de suite son propos sur la personnalité de l'accusé. Il va tenter d'expliquer en quoi ce procès est important pour la Norvège. Il propose une perspective : celle de l'analyse de l'avenir de la démocratie participative si particulière à la Norvège. Il s'interroge sur la façon dont, après un événement comme celui-ci, il est possible de continuer à fonctionner ensemble malgré les tensions révélées par le geste de Breivik et l'idéologie qu'il défend.

Après avoir dit ce qu'il n'est pas, il faut dire ce qu'est le *live-tweet*. Évidemment, il nous faut garder en tête que nous travaillons sur un cas très précis (la scène d'un procès) et sur deux acteurs qui manifestent une certaine prudence vis-à-vis de la pratique que nous sommes en train de décrire. Le *live-tweet* semble toujours singularisé par un tour de main : les deux journalistes, dans cette contrainte de format (140 caractères) et de la ligne de temps (le flux), tentent de marquer un style et d'imposer une forme d'identité. Chaque *live-tweet* est marqué par une stylistique propre à son locuteur, une stylistique qui s'insère elle-même dans les us et coutumes de la plateforme Twitter. Par exemple, il est bienvenu d'accepter de répondre aux sollicitations, d'intégrer la parole de l'autre et d'en faire quelque chose. Il y a par exemple l'usage des traductions : on note d'assez nombreuses séquences de tweets, notamment chez Reka, qui visent à demander des précisions sur un terme norvégien dont le sens n'est pas certain.

Il s'agissait donc pour nous d'observer cette pratique de journaliste dans le cadre de la retranscription d'un procès et de déceler la norme imposée par la sociologie propre à ce dispositif. Au cours des entretiens demi-directifs menés avec les deux journalistes en juillet 2012 (par Skype, car ils étaient encore en Norvège), ils nous ont dit, et de manière très régulière, que le *live-tweet* ne compose pas toutes leurs pratiques. Il s'agit avant tout d'une activité de complément qui doit aider à la situation d'écoute. Pour eux, ce procès était lourd et difficile, marqué par des moments de tension et d'émotion assez pesants. Pour eux, il s'agissait d'un outil pratique pour mener à bien un travail de synthèse effectué en interaction rapprochée avec un public, il s'agissait de continuer à faire leur métier sans perdre leur objectif de vue. Une certaine maturité vis-à-vis du dispositif semble donc déjà l'œuvre : si, dans un premier temps, Twitter a été considéré comme l'outil de la réaction et de l'émotion, dans le cas de nos deux journalistes, une

gestion s'est opérée. De plus, ils ont affirmé que cela constituait des moments de « *ressourcement* », qu'il s'agissait d'un outil qui permettait de questionner les fondamentaux de la pratique : que signifie retranscrire la parole de l'autre ? Qu'est-ce que témoigner ? Qu'est-ce que le reportage ? Qu'est-ce qu'un procès ? Toutes ces questions étaient ravivées et le filtre du *live-tweet* les obligeait à redéfinir leur métier et à le pratiquer autrement. Reka a beaucoup insisté sur le caractère intermédiaire de l'outil Twitter, c'est-à-dire un outil qui permet d'engranger un matériau qui n'est pas forcément exploitable dans l'immédiat, mais qui pourrait l'être ultérieurement, pour « *écrire un ouvrage* » dit-il. Je ne sais pas où en est ce projet, mais on peut néanmoins noter que cette expérience l'a remis dans une perspective d'écriture au long cours avec la volonté de réfléchir en profondeur aux questions de démocratie participative dans le contexte norvégien. Il a, à plusieurs reprises, dit que le *live-tweet* était une sorte de « *cuisine interne risquée et exposée* » aux yeux d'un public ; mais le *live-tweet* peut également montrer la manière dont un journaliste travaille et comment ce travail d'écoute, de synthèse et de retranscription compose une part fondamentale de l'activité journalistique. C'est ce à quoi correspond le terme de « *ressourcement* » évoqué par ces professionnels.

Patrick EVENO : Le cadre de cette recherche est celui d'une publication, laquelle ?

Valérie JEANNE-PERRIER : Le travail est le fruit d'une enquête qui intégrera un ouvrage collectif à paraître aux éditions L'Harmattan dans la collection Communication et Civilisation, sous la direction deux enseignants chercheurs : Gabriel Gallezot et Nicolas Pélissier. Un certain nombre de chercheurs ont été sollicités sur la question du micro-blogging. Et c'est à la lecture de cet article que Jean-Marie Charon a souhaité que nous venions témoigner de notre recherche.

Table ronde 2 :

L'information judiciaire en temps réel.

Patrick EVENO : Le thème de la Table ronde de cet après-midi porte sur « L'information judiciaire en temps réel », un registre tout à fait différent de celui de ce matin, c'est-à-dire celui du traitement des procès et des faits divers. Les deux sont évidemment apparentés (le fait divers intervient en premier lieu, puis, éventuellement, se tient un procès si un accusé est désigné). Le procès et le fait divers sont donc liés, mais ils présentent une temporalité complètement différente. Le fait divers, qui passionne les foules, est l'un des fondements de la presse et des médias, un fondement qui fait vendre, mais qui a « mauvaise presse » (on évoque souvent de dérives sensationnalistes des médias). L'importance du fait divers et du traitement des procès dans la presse existe depuis fort longtemps (on pourrait remonter au XVIe siècle). On peut prendre pour exemple l'un des faits fondateurs de la presse populaire moderne : le traitement de l'affaire Troppmann par *Le Petit Journal* en 1869/1870. Le journal scénarisa l'affaire au fur et à mesure qu'on découvrait des cadavres (une femme baignant dans son sang, la tête d'une enfant, des corps entassés, etc.) Cela débute le 22 septembre 1869 et s'achève par l'exécution de Jean-Baptiste Troppmann par guillotine le 19 janvier 1870. En suivant l'affaire pendant plusieurs mois, *Le Petit Journal* fit monter ses tirages (qu'il annonçait même en une : « *hier, nous avons tiré 600.000 exemplaires* »).

Pourquoi les faits divers intéressent-ils ? Car il s'agit du fondement même de l'humanité, c'est de l'humain trop humain (si nous sommes pour la plupart civilisés, cela n'empêche néanmoins pas d'être tentés par des dérives, qu'elles soient vécues de façon fantasmatique ou réelle). Depuis les mythes grecs jusqu'à l'affaire DSK ou l'affaire Merah, il s'agit toujours de faits divers et d'humain trop humain.

Il existe quelques contradictions l'information en continu et le fait divers et le procès. Pour le procès, cela ne pose pas de problèmes particuliers pour produire des tweets (ou peut-être des problèmes techniques, le huis clos par exemple ; Olivia Dufour, avocate et journaliste à *La plume d'Aliocha* aurait pu nous en parler). En revanche, il existe un problème de temporalité différentielle entre le fait divers, le procès et l'information en continu telle qu'elle existe aujourd'hui ; le temps de l'enquête, le temps judiciaire et le

temps médiatique composent trois temps totalement différents. Deuxième point : si les médias se sont emparés depuis très longtemps des faits divers, ceux-ci n'existent en réalité que lorsqu'ils sont médiatisés. Par exemple, le cas de Véronique Courjault et de ses bébés congelés n'était pas la première affaire de ce genre (ce n'est pas non plus la dernière). Cette affaire a pourtant a été consacrée en moment médiatique : dans un même élan, les médias se sont emparés de Véronique Courjault comme le couple Courjault s'est emparé des médias. Il existe donc une scénarisation par les assassins ou les délinquants, et une scénarisation par les médias. De plus, le temps du fait divers tout à fait différent du temps médiatique.

Pour évoquer ces questions, nous accueillons Claire Sécail, chercheuse CNRS au Laboratoire de Communication politique dirigé par Isabelle Veyrat-Masson, qui a réalisé une thèse remarquée et remarquable publiée chez Nouveau Monde édition, qui s'appelle *Le crime à l'écran* et où elle fait l'histoire du fait divers à la télévision. Il y a également Henri Dreyfus, journaliste à TF1 ; Annick Dubied, professeur en sociologie à l'université de Genève et qui a beaucoup travaillé sur la mise en scène et le traitement journalistique du fait divers. Nous accueillons également Bernard Le Seulleu, journaliste à *Ouest France* où il existe une charte du traitement rédactionnel du fait divers. Denis Salas est magistrat, il enseigne à l'École nationale de la Magistrature : il nous offrira son regard de professionnel de la magistrature face à ces questions de faits divers, de procès et de leur traitement médiatique. Enfin, Valérie Jeanne-Perrier, chercheuse au Celsa, reste avec nous pour cette Table ronde.

Donnons tout d'abord la parole aux journalistes, ceux qui ont les « mains dans le cambouis » (et dans le sang quand il s'agit de faits divers). Henri Dreyfus travaille sur TF1, une chaîne nationale qui ne fait pas d'information en continu (bien qu'il y ait la filiale LCI et que la chaîne ait son site Web et s'appuie sur des outils Internet). Avez-vous l'impression que dans une grande chaîne nationale, ces outils sont en train de bouleverser le traitement du fait divers et du procès ?

Henri DREYFUS : Non, cela n'a pas bouleversé la donne dans notre travail quotidien, cela n'a pas changé fondamentalement les choses. Personnellement, je ne dispose pas d'un compte Twitter, mais j'ai un compte Facebook ; mon usage de ce dernier se limite à une recherche de témoignages (par exemple, si je recherche dans les plus brefs délais un

primoaccédant ou un père séparé de son enfant, je leur poste un message). C'est ma seule utilisation actuelle des réseaux sociaux. J'en ai eu un usage très ponctuel néanmoins, lors de l'affaire DSK : un de nos journalistes du service étranger, Pierre Grange, présent à l'audience de comparution du 16 mai 2011, envoyait des textos aux journalistes de la rédaction de Paris qui les rediffusait alors sous la forme d'incrustations à l'écran et informaient ainsi les téléspectateurs de ce qui se passait dans la salle d'audience. Mais pour l'instant, les réseaux sociaux n'ont pas bouleversé notre pratique quotidienne du journalisme.

Patrick EVENO : Si on considère les affaires récentes qui ont fait l'objet d'un *live* important, on note l'affaire Merah, avec l'expérience intéressante de Soren Seelow, journaliste au *Monde*, et qui a beaucoup tweeté pour l'occasion (il était alors sur place). Il y a aussi le procès Kerviel, durant lequel beaucoup de tweets ont été publiés. Par exemple, l'une de mes anciennes étudiantes, Anne-Sophie Hojlo, avait ainsi raconté le procès un peu de la manière dont l'avaient fait Reka et Pierre-Henry Deshayes (évidemment, il ne s'agissait pas de la même dimension dramatique, il ne s'agissait que de 5 milliards d'euros !) Pendant ce procès Kerviel, la rédaction de TF1 s'est-elle cantonnée à un traitement journalistique classique ?

Henri DREYFUS : Oui, cette affaire a fait l'objet d'un traitement assez classique. En effet, nous ne sommes pas une chaîne d'information en continu ; nous n'avons que deux éditions principales (le treize heures et le vingt heures) et nous ne sommes pas obligés d'alimenter de manière incessante notre antenne en informations parfois anecdotiques, dérisoires ou extrêmement factuelles, brutes, livrées sans aucune analyse. Nous avons la chance de disposer du temps de l'analyse.

Patrick EVENO : Bernard Le Solleu, vous êtes attaché à la rédaction du journal *Ouest-France* où il existe donc une charte, n'est-ce pas ?

Bernard LE SOLLEU : Nous disposons en effet d'une « Charte du fait divers ». Et effectivement, nous connaissons aujourd'hui une complication : cette charte – mise au

point pendant plus de quarante ans – est un peu bouleversée par la couverture en temps réel de certains procès.

Prenons l'exemple de l'affaire Marina au Mans qui fut très médiatisée (une affaire terrible de parents accusés de torture et de barbarie, qui ressemble à l'histoire de la petite Tiphaine dont on a récemment parlé). Une question s'est alors posée : devions-nous opérer une couverture en *live* de ce procès sur le site Web du journal *Ouest-France* ? La rédaction locale s'est donc lancée dans cette couverture particulière. Ils l'ont fait d'autant plus que le concurrent, *Le Maine Libre* (qui n'est pas vraiment un concurrent un puisque *Ouest-France* l'a racheté, mais les deux rédactions restent rivales), avait décidé d'assurer une couverture *live* grâce au logiciel *CoveritLive*. Celui-ci permet la couverture en direct d'un événement que les internautes peuvent commenter via le forum. Ce logiciel avait été utilisé pour la première fois par la rédaction des *Dernières Nouvelles d'Alsace* pour couvrir la comparution immédiate de manifestants qui s'étaient exprimés lors d'un sommet de l'OTAN à Strasbourg, mais cela n'avait duré qu'une journée. Une seconde expérience avait été tentée au cours de l'affaire Courjault par *La Nouvelle République*. C'était la première fois qu'on assistait à un type de couverture *live*. Il faut bien dire que les « vieux de la vieille » avaient accueilli ce genre de chroniques judiciaires avec un peu de mépris et du désintérêt. Néanmoins, *Le Monde* avait consacré une page à ce phénomène pour expliquer les questions que cela posait et exposer les réactions des uns et des autres. Par exemple, les journalistes de radio avaient réagi : puisque cette couverture entrait en concurrence directe avec leur média, ils avaient demandé à la Chancellerie si ce processus était autorisé, car la prise de sons et d'images est très souvent interdite, tandis que la couverture en direct via un ordinateur ne pose pas de problèmes.

Le procès des parents de Marina s'est donc tenu en juin 2012. Un journaliste s'est prêté au jeu et a assuré la couverture *live*. Il a très vite été arrêté par la hiérarchie. Pourquoi ? Le malheureux journaliste avait retranscrit la mise en accusation des parents et les sévices atroces subis par cette petite fille ; il avait également retranscrit les descriptions du médecin légiste qui étaient parfaitement horribles. On l'a donc été stoppé net. La décision a été prise de continuer une forme de direct, mais à la manière des radios : il y avait une synthèse le matin, le midi et le soir, avec éventuellement des vidéos d'interviews ou autres ; *Ouest-France* s'en est tenu là. Le concurrent a, quant à lui,

continué à couvrir le procès grâce au logiciel *CoveritLive*. Ils étaient très satisfaits, car ils avaient eu un taux d'audience « mondiale » extraordinaire à travers ce logiciel (ce qui évidemment ne signifie rien). Le journaliste était donc assez satisfait de la couverture opérée et il m'a dit avoir censuré lui-même tout ce qui était trop difficile.

Patrick EVENO : Le journaliste de *Ouest-France* avait donc dans un premier temps livré l'information sans autre intermédiation ?

Bernard LE SOLLEU : Oui, dans un premier temps. Si on l'avait laissé poursuivre, il serait sans doute revenu à un travail plus classique et distancié. Dans les premières heures du procès, il s'était laissé emporter par une forme d'émotion, sans prendre de distance. Il croyait bien faire, mais cela allait à l'encontre de tout ce qui compose notre charte journalistique, c'est-à-dire le respect des personnes, la mise à distance, la préférence de l'analyse à l'émotion, etc.

Patrick EVENO : Comme la rédaction du *Maine Libre* s'est-elle comportée ?

Bernard LE SOLLEU : Le travail opéré se basait préférentiellement sur des citations de témoins. Le journaliste avait déclaré vouloir faire sentir l'ambiance de la salle, mais cela se résumait, par exemple, à évoquer la visioconférence qui ne fonctionnait pas, ce qui est le degré zéro de la chronique judiciaire. Il m'a donné le chiffre de près de 6,000 connexions, ce qui représente une assez forte audience pour le *Maine Libre* dans le traitement d'un procès de ce genre.

J'avais couvert le premier procès Kerviel, où on trouvait déjà un certain nombre de journalistes connectés via leur ordinateur. Je m'étais cantonné à la couverture judiciaire classique, d'autant que cette affaire présentait des aspects techniques et financiers qui n'étaient pas simples à expliquer (nous-mêmes n'y comprenions parfois rien). Pour « faire sentir la salle » à l'audience, il ne fallait donc pas trop l'abrutir par ces problèmes financiers. Sur Twitte, la couverture du second procès, celui en appel, a été très imposante. Je n'assistais pas à la totalité des débats, et je me référerais – pour savoir où nous en étions dans la stratégie de défense de Kerviel – à des sites comme ceux de *La*

Tribune ou des *Échos*. Mais cela me semblait n'avoir rien à voir avec la chronique judiciaire.

Patrick EVENO : Olivia Dufour – journaliste qui a une formation d'avocate et qui édite un blog qui s'appelle *La Plume d'Aliocha* – déclare que le fait de tweeter les audiences induit un certain nombre de conséquences internes pour le système judiciaire. Par exemple, les avocats peuvent se renseigner en direct, grâce à Twitter, de la réaction du public, ils peuvent constater ce que valent leurs arguments. Il existe une interaction possible qui peut être dangereuse. La chronique judiciaire est une synthèse, un récit scénarisé ; au contraire, les tweets composent un récit au fil des minutes qui n'est pas synthétique.

Denis SALAS : C'est précisément ce récit séquencé qui me semble intéressant dans le format Twitter (tandis que la chronique judiciaire tente de produire un récit inscrit dans une continuité de narration). Je veux rebondir sur ce que disait Bernard Le Solleu, sur ce qu'avait perçu le journaliste d'*Ouest-France* d'un moment particulier du procès. Je fais l'hypothèse qu'il a été sous le choc du long acte d'accusation qui avait été lu au début de l'audience (et comme souvent, qui est également distribué aux journalistes). Ce récit est cru et brutal, c'est le point de vue du procureur sur les faits. Le journaliste, sous le choc, retraduit dans ses tweets un document brut, à charge, qui produit de l'émotion, mais sans qu'il n'y ait ni contradiction, ni discussion. C'est ce moment où la charge de l'accusation s'abat sur l'accusé qui a été directement répercuté vers le public. Or, tout ceci ne compose pas le procès, ce n'est pas une vision globale ni continue ; c'est un moment qui est devenu un événement en écrasant en quelque sorte le public.

Bernard LE SOLLEU : Je peux même rajouter que c'est souvent à ce moment-là que les chroniqueurs judiciaires quittent l'audience. Ils disposent en effet de la mise en accusation et cela fait partie du travail du journaliste de la comprendre, de saisir la façon dont elle est organisée, et éventuellement de dénicher ses faiblesses. Les chroniqueurs judiciaires ne restent donc habituellement pas, car c'est un moment très laborieux, qui peut durer des heures, un moment dont on connaît déjà le contenu sous forme écrite et qui ne composera pas la chronique qui sera rédigée le soir.

Le jeune journaliste, sans doute par manque d'habitude, s'est laissé emporter par l'émotion ; par ailleurs, un autre journaliste du quotidien était présent pour y réaliser son travail de chroniqueur judiciaire « normal » ; peut-être avait-il eu accès à l'acte d'accusation ou avait-il suivi ce fait divers en amont et connaissait bien les tenants et les aboutissants de l'affaire : il n'était pas, contrairement au jeune journaliste, submergé par l'émotion. Qu'on ait laissé volontairement ce jeune journaliste se briser les dents sur cette affaire ne serait pas impossible. Je ne le connais pas bien, je n'ai discuté que deux minutes avec lui, mais il avait effectivement peu d'expérience quant à la couverture journalistique des procès.

Claire SÉCAIL : Il faut réintroduire la notion du temps long. Arnaud Mercier évoquait ce matin le XIXe siècle et le retour du feuilleton : c'est une forme qu'on retrouve aujourd'hui via Twitter. D'ailleurs, l'expression de « chronique judiciaire » n'a été évoquée jusqu'ici que pour désigner la forme traditionnelle de la rubrique. On finit par se demander si la forme éditoriale de la chronique n'a pas connu, de la période qui court des années 1970 jusqu'à une époque plus récente, sa « parenthèse enchantée » (pour reprendre une expression du titre d'un article d'Annik Dubied paru dans *Le Temps des Médias*). Dans ce cadre, le chroniqueur judiciaire adopte une approche synthétique, ramassée et concise du procès, anglée autour d'une problématique (il ne s'agit pas de rendre compte de l'intégralité des débats et des audiences). C'est donc ce qui a dominé la période qui couvre les années 1970 aux années 1990, avec des chroniqueurs comme Paul Lefèvre, Jean-Pierre Berthet, Dominique Verdeilhan pour la télévision. Aujourd'hui, avec Twitter et ces expériences de comptes-rendus d'audiences, on retrouve la forme incarnée par la génération précédente (Frédéric Pottecher par exemple, mais on pourrait remonter au XIXe siècle) où il s'agissait d'offrir un descriptif très long, très précis, avec des formes dialoguées de l'audience. Le chroniqueur arrivait alors « vierge » au procès, ayant connaissance d'un minimum d'éléments : il était donc très sensible aux effets de rhétorique des magistrats. Il pouvait prononcer une opinion (et nous n'avons pas évoqué cet aspect lorsque nous avons parlé du procès d'Oslo), il pouvait exposer sa prise de position (Pottecher par exemple défendait tel ou tel accusé à la manière d'un avocat de la défense).

Il existe donc une chronologie : il y a tout d'abord ce que j'ai appelé la période du « compte-rendu judiciaire », puis « l'éditorial judiciaire » et enfin, « le reportage judiciaire ». La montée en puissance de l'image a permis d'achever cette généalogie de formes narratives où, petit à petit, le chroniqueur judiciaire et son point de vue disparaissaient.

Aujourd'hui, il existe quatre modèles d'information judiciaire. Il y a tout d'abord la « justice *débitoire* » (au sens du flux, du direct). Nous avons parlé de l'affaire Courjault : ce n'est pas réellement la première expérience, même s'il s'agit de la plus marquante. Néanmoins, l'année précédente, une audience du procès Fourniret avait fait l'objet d'un dispositif spécial mis en place par le site Internet du gratuit *20 minutes* et cela avait bien fonctionné. Pour le procès de l'affaire Courjault en juin 2009, il y a eu 35,000 connexions sur une semaine de procès, 700 le premier jour, puis 6,000 le dernier, à raison de 300 à 400 publications par jour, une masse considérable qui avait marqué toute la profession.

Contrairement à l'événement politique, le rôle des chaînes d'information en continu n'a pas du tout renouvelé l'information judiciaire. Pour cette dernière, la loi de 1954 s'exerce toujours (même si elle a été depuis assouplie) : celle-ci empêche la captation des procès par l'image et le son. Ainsi, les chaînes d'information en continu sont soumises au même traitement informatif que les chaînes généralistes ; elles ne peuvent offrir quelque chose de plus. En revanche, l'acceptation par les personnels de justice des cartes 3G qui permettent, par exemple, de réaliser des *live-tweets* ou des *live-blogs* a renouvelé l'audience de ces procès. Mais le rôle des chaînes d'information en continu dans le domaine de l'information judiciaire est limité.

Face à cette « justice *débitoire* », on trouve la « justice contradictoire », héritière de la chronique judiciaire traditionnelle. Par exemple, Pascale Robert-Diard au *Monde* regarde avec un certain esprit critique la pratique du *live-blog* ou du *live-tweet* ; elle dit vouloir privilégier le rôle du chroniqueur, qui doit rendre compte d'un débat contradictoire et en réaliser une synthèse. Elle pose également une question relative à la réception : que perçoit le public des procès à travers ces *live-tweets* ou *live-blogs* ? Comprend-il – à travers ces dispositifs – que les débats d'audience sont contradictoires ? Il faudrait sans doute réaliser une étude en réception sur cette question, mais on peut penser que cette compréhension ne concerne qu'une minorité. Pascale Robert-Diard utilise néanmoins l'outil numérique à travers son blog (qui s'appelle *Chroniques judiciaires* et qui est très

suivi). Elle cherche à travailler la complémentarité narrative entre ses papiers pour *Le Monde* et ses articles pour son blog, dans lequel elle s'autorise plus de liberté. Là, elle s'adresse directement à ses lecteurs et ses comptes-rendus sont plus développés (il faut noter que Dominique Verdeilhan réalise également ce genre de travail). Elle utilise également Twitter, mais semble en faire un usage modéré. En mars 2013, elle comptait moins de 2,000 tweets pour près de 8,100 abonnés. Elle n'emploie pas le réseau Twitter pendant les procès et son activité principale consiste à retweeter des articles.

Un troisième type de justice émerge à travers l'évolution de ces dispositifs et de ces formes de journalisme : la « justice experte », dont le modèle consacré est représenté par maître Eolas, qui a ouvert son blog en 2004. C'est un blogueur et twittonaute compulsif (en mars 2013, son compte Twitter comptait 97,650 abonnés pour 60,130 tweets). Il s'en sert pour compléter l'approche des journalistes, pour corriger les approximations des professionnels et finalement devenir un observateur critique des médias. Par exemple, lors de la diffusion d'un documentaire en trois parties sur la prison réalisé par François Chilowicz (« Hors la loi »), il avait récemment utilisé Twitter pour préciser des éléments. Ainsi, grâce au hashtag #HLL, il avait pu par exemple tweeter « *La dame au pull rouge est juge d'instruction. #HLL* », ce que le commentaire à l'écran n'expliquait pas.

Enfin, il existe une quatrième dimension de la justice dans ce paysage médiatique : la « justice pédagogique » qui appartient davantage à la forme du documentaire. Ce genre est singulièrement incarné par MAHA productions, la société de Jean-Xavier de Lestrade. Dans les années 2000, il y a eu accélération de la production documentaire donnant à voir une justice réinsérée dans un temps plus long et saisie sur un format plus étendu.

Patrick EVENO : Nous pourrons revenir sur ces questions relatives au documentaire, mais aussi aux multiples magazines télévisés qui traitent de faits divers.

Peut-être avons-nous un peu mélangé les choses quant au fait divers : Annik Dubied, spécialiste mondialement reconnue, pourra peut-être nous éclairer sur nos confusions.

Annik DUBIED : Tous les exemples cités jusqu'à maintenant ne sont pas des faits divers prototypiques. L'affaire Kerviel par exemple n'est pas un fait divers prototypique, car il implique une connaissance économique tandis que le fait divers de base peut être compris par n'importe qui, à n'importe quel moment de sa vie. L'affaire Merah, avec ses

implications politiques, n'est pas non plus un fait divers prototypique. En revanche, l'affaire Marina me paraît intéressante pour comprendre les spécificités que le fait divers et la couverture judiciaire acquièrent dans ce temps accéléré.

Que cet acte d'accusation ait suscité une émotion apparemment ingérable par un jeune journaliste n'est pas surprenant. Un acte d'accusation, c'est le fait divers lui-même, dans sa trame de base, c'est son squelette avec une forte charge transgressive. Le fait divers transgresse les normes ; lorsque des parents maltraitent leur enfant, on atteint le cœur de la transgression. La charge transgressive a donc surgi par le biais de nouveaux processus médiatiques employés sur le moment du déroulement de l'action ; le jeune journaliste, avec l'expérience désormais acquise, ne refera sans doute pas les mêmes choses.

Il faut dire que fait divers a toujours été très inventif du point de vue médiatique : dès que l'illustration est apparue, on s'en est saisi pour l'éclairer et ainsi de suite avec les autres médias (Claire Sécail pourrait nous parler de la télévision). Le fait divers est souvent aux avant-postes pour saisir les problèmes qui peuvent se poser à l'activité de journaliste : c'est un genre extraordinairement intéressant à étudier, car il pointe du doigt les problèmes que connaîtra l'ensemble de la profession dans les années à venir.

Autre élément : le fait divers est un genre méprisé, on s'en méfie, on ne le prend pas suffisamment au sérieux. *Ouest-France* aurait donc envoyé un journaliste avec peu de compétences particulières couvrir en *live* le procès. Or, les journalistes expliquent à quel point le fait divers exige des compétences spécifiques (évidemment, il s'agit d'un discours d'autojustification, mais cela ne signifie pas qu'on ne doit pas entendre ce discours). Et pourtant, lorsque le procès déborde du cas évoqué, il est très régulièrement retiré des mains des spécialistes pour devenir l'affaire de la rédaction dans son entier. C'est un genre controversé, un genre méprisé qu'on ne prend pas assez au sérieux. C'est un genre qui réagit sans aucun doute plus fortement à l'immédiateté et au direct, c'est un genre de la transgression et qui est intrinsèquement narratif. On pourrait relever d'autres caractéristiques. Il faut souligner à quel point le fait divers est lié à ce que je considère comme du « journaliste vulnérable », c'est-à-dire un journalisme souvent mal considéré, mais qui teste toutes les limites et met le doigt sur une série de problèmes qui peuvent être liés aux lois, aux problèmes déontologiques, etc. Par exemple, peut-on tweeter des choses qu'on n'a pas le droit de montrer ? En information judiciaire, pour

montrer des images d'un procès, on est obligé de réaliser des dessins, et pourtant, on a le droit de tweeter. Nous sommes à un moment d'ajustement des pratiques.

Denis SALAS : Je le verrai plutôt comme une manière de gérer son émotion. Évidemment, le procès de Breivik concerne en quelque sorte un crime contre l'humanité, l'émotion est extrêmement forte. Vous avez pris à contre-pied notre idée de Twitter (qui serait caractérisé par un moment éphémère qui file entre les doigts) en expliquant qu'il s'agissait d'un outil de gestion de son émotion. Et en effet, ce n'est pas la rédaction d'un papier qui permet de gérer cette émotion. Pour le cas du jeune journaliste, j'ai relevé qu'il y avait eu, entre 8 h 31 et 8 h 37, un récit séquencé où il expliquait son mal-être. Par exemple, « *Il était calme. Une seule fois, j'ai vu la colère sur son visage* ». Il avait saisi un moment, de petits fragments successifs, à la manière d'un haïku. Cela nous renseigne sur la manière dont il gère son émotion, mais cela ne nous informe pas sur ce qu'est le procès. Je ne vois pas en quoi ce regard séquencé d'autogestion de son émotion, certes réussie, informe sur un procès. Le journaliste avait déclaré vouloir accomplir, à partir de son travail, une réflexion sur la démocratie participative : eh bien ! Il y a du travail ! Il existe un écart entre sa vision très subjective de l'audience qu'il veut imposer et une vision plus politique de ce que représente ce procès.
Il faut noter tout de même que le journaliste n'est pas le seul à ressentir de fortes émotions. Par exemple, face au crime, le policier, le procureur (qui a les « *pieds dans le sang* » (c'est une expression qu'ils utilisent assez souvent)) sont également en proie à l'émotion, confrontés au vertige du crime. Le juge doit d'ailleurs s'en débarrasser pour pouvoir remplir ses fonctions ; le procès sert à tout cela en même temps. Il faut donc distinguer ce qui sert à distancer ses émotions afin de parvenir à un jugement au terme du récit fait de l'affaire, et le tweet qui renseigne plutôt sur la manière dont le journaliste, subjectivement, digère les chocs émotionnels qu'il reçoit.

Valérie JEANNE-PERRIER : Pour appuyer cette analyse de la gestion de l'émotion par le tweet ne renseignant pas réellement sur le procès, on peut dire que les deux journalistes de notre enquête reconnaissent cette situation. Je cite les propos de Reka : « *C'est peut-être ce qui est original avec cette écriture Twitter saccadée et découpée, c'est qu'on peut glisser ses commentaires qui montrent au public l'ampleur de cette cruauté* ». Il s'agit d'un

jugement. Il poursuit : « *"Breivik tel qu'il s'exprime est pour moi l'incarnation de la mort" ai-je écrit aussi un jour de gros blues* ». Il se rend donc bien compte qu'il laisse parfois échapper des choses qui ne l'aident pas à réaliser les tâches qu'il s'était assignées. Ces glissements, ces écarts sont troublants, mais c'est ce qui rend ces *live-tweets* intéressants. En effet, dans la communication, il existe toujours deux dimensions : le sens et la relation, la fonction phatique, le contact qu'on noue. On joue sur les deux dimensions (production/réception). Et du côté de la réception, il est intéressant de considérer cette « fabrique », la façon dont on perçoit et comment, en tant que témoin de témoins, on est amené à réaliser un travail sur soi devenant lui-même une matière qui accompagne le regard sur le procès.

Bernard LE SOLLEU : La couverture du procès de l'affaire Marina par le concurrent *Le Maine Libre* pose une question : comment le lecteur reçoit-il les informations ? C'est un élément difficile à mesurer. Un fait qui n'était pas neutre s'était alors produit : *Le Maine Libre* avait été obligé d'interdire aux internautes l'accès aux commentaires (on y trouvait par exemple de très nombreux appels au rétablissement de la peine de mort). C'est pourquoi on privilégie l'analyse, car si on reproduit de l'émotion brute, le public réagira en conséquence.

Patrick EVENO : Si le fait divers est caractérisé par la transgression, cela implique forcément d'autres transgressions de la part des publics qui reçoivent l'information.
Le procès Breivik est emblématique de quelque chose : il s'agit de la volonté de la part des politiques et de la société norvégienne dans son ensemble de se reconstruire à partir de ce procès, comme une sorte de catharsis. En revanche, dans le fait divers classique, même si l'acte jugé est horrible, il existe une distance entre le monstre « traditionnel » et le public (ce n'est plus un crime contre l'humanité, mais un crime contre l'humain).

Question : Ce travail de catharsis et de transparence doit-il en passer par cette livraison brute de faits, sans analyse, sans synthèse ? Les followers, les téléspectateurs ou les auditeurs ont-ils une appétence pour cette mise en abîme journalistique, où les émotions et sentiments sont transmis sans analyse ?

Annik DUBIED : Je ne vois pas tellement quelle différence il existe entre le journaliste de l'affaire Marina qui tweete l'acte d'accusation et les commentaires en direct de l'effondrement des Twin Towers en 2001 (les images passaient en boucle et personne ne prenait de distance vis-à-vis à l'événement en train de se produire). Pour défendre ce travail journalistique, on pourrait parler – dans le cadre de l'affaire Marina – d'un journalisme narratif, c'est-à-dire un journaliste qui se raconte en train de raconter et qui affirme ne pas pouvoir s'abstenir d'exprimer ses émotions. Il existe un cadre, il existe des règles déontologiques (je connais certes mieux le Code suisse que le Code français, mais la protection de l'enfant victime est particulière dans ce qu'on montre et dans ce qu'on dit d'elle). La seule raison pour laquelle cette déontologie ne semble pas avoir été appliquée dans ce cas est l'immédiateté ; le tweet direct pose un certain nombre de problèmes qui n'évitent pas aux journalistes de devoir se poser les questions classiques liées à la légalité ou à la déontologie.

Patrick EVENO : Nous en revenons au problème évoqué ce matin déjà et qui est la différence entre la *slow information* et la *fast information*. On a beaucoup parlé de la crise de confiance envers les médias. Mais j'ai plutôt l'impression qu'il s'agit d'une crise de confiance envers la politique et les politiques. En effet, les médias ne sont que des caisses de résonance de la crise du politique. Dans le cas du fait divers et des procès, il n'y a pas de crise de confiance. Au contraire, on multiplie les émissions et magazines sur ces procès. L'intérêt du public est intact (et je rappelle qu'il n'y a pas de fait divers sans médiatisation). Le fait divers se prête-t-il à la *fast information* ?

Valérie JEANNE-PERRIER : Je vais essayer de relier ma réponse à ce que nous avons dit sur l'émotion. Reka qui dit : « *Le fait de nommer le processus de récolte à ciel ouvert, c'est faire rentrer le public dans la cuisine du journaliste. C'est un risque, mais il vaut la peine d'être pris. Les retours ont été passionnants ; beaucoup de suiveurs ont réagi, répondu, commenté, souvent de manière très pertinente. Souvent, certains ont apporté des compléments, comme des professeurs, des psychiatres, des psychologues, des avocats, même des flics. Ils ont parfois expliqué des notions, corrigé un vocabulaire erroné. J'ai été très étonné de constater que certains sur Twitter ont très bien compris ces démarches d'ouverture, le journaliste qui se dévoile et qui s'expose* ». On trouve là l'envie de retisser

un lien de confiance, l'envie de montrer la façon dont on pratique ce métier de journaliste. Il s'agit également d'exposer la façon dont la justice – et donc la démocratie – se construit. Néanmoins, le tweet n'est pas du direct et pour les deux journalistes de notre enquête, il y a eu réflexion préalable. Il faut préciser que ces deux journalistes ont de l'expérience. Le cas de Reka est très spécifique (il passe d'un travail cartographique à un travail d'écriture). Le travail de Pierre-Henry Deshayes est également particulier et il est habitué à devoir produire des éléments plus ramassés, plus formalisés ; on sent qu'il a pris plaisir à être plus proche de l'événement. Si le tweet n'est pas du direct, il est aussi un filtre, il n'est pas de l'ordre de l'immédiat, du 360°. Le dispositif est toujours ce qui referme la parole. Même si c'est un vœu pieux, il faudrait sans doute faire de l'éducation aux médias, c'est-à-dire apprendre aux récepteurs qu'un tweet ne concerne qu'un point de vue, qu'un regard. Il faudrait pouvoir expliquer qu'il faut suivre plusieurs personnes qui tweetent sur un même événement pour peut-être espérer en faire le tour.

Question : Qu'est-ce qui distingue alors le journaliste judiciaire qui tweete un procès de n'importe quelle autre personne qui ferait de même ?

Valérie JEANNE-PERRIER : Le journaliste offre un point de vue et affiche sa volonté de montrer le métier en train de se faire. Par exemple, il existe des séquences de tweets très particulières chez Reka, notamment lorsqu'il réalise une série de dix tweets sur un même témoin et dont la structure se répète pour les autres témoins (un nom, puis deux points, puis une phrase très ramassée). Cette séquentialité n'est pas de l'ordre de la réaction. Pierre-Henry Deshayes participe également à ce mouvement, dans sa manière de décrire les personnes qui prennent la parole (comment le juge s'adresse à Breivik par exemple, l'image que Breivik donne de lui-même). Il existe toujours un point de vue.

Claire SÉCAIL : Nous n'avons pas encore parlé de Facebook. En observant ce qui s'y déroule, il est possible d'y repérer des intermédiations journalistiques. Par exemple, j'avais regardé ce qui s'était passé au moment de l'affaire Agnès Marin, cette jeune fille de 13 ans qui avait été tuée par un jeune garçon de 17ans. Au moment de sa disparition, en novembre 2011, s'était constituée sur Faceboook une page de soutien créée par la communauté et marquée par l'émotion. Dans un premier temps, elle avait servi à la

manière d'un auxiliaire de justice, en faisant appel à des témoignages, en recueillant des informations. Le jour où on a découvert le corps de la jeune fille et où le jeune tueur est passé aux aveux, cette page est devenue un lieu de déploiement d'émotions très fortes. Et si les sites des journalistes peuvent très rapidement arrêter la fonction « commentaires » de leurs articles, cela ne se passe pas de la manière sur Facebook, où le temps de réaction et de modération est plus long. Ainsi, sur la page dédiée à Agnès Morin, on a vu apparaître des personnes manifestant leur soutien, mais également des individus qui professaient de très contestables propos, sur le rétablissement la peine de mort par exemple. Le flou juridique est là total. Le journaliste n'appartient donc pas forcément à la chaîne de diffusion d'éléments sur les faits divers, et l'émotion peut se déployer ailleurs que sur les sites et blogs d'information.

Annik DUBIED : Le fait divers se prête-t-il au *fast news* ? Oui. Cela est autant une force qu'une faiblesse et cela en fait un objet particulier. Pour évoquer cet aspect d'information en temps réel, on peut évoquer d'autres caractéristiques que celles déjà évoquées. Tout d'abord, le fait divers est intrinsèquement narratif : il se prête donc extraordinairement bien au *storytelling*, mais il y est aussi vulnérable. Il est sujet aux rebondissements, d'autant que le récit de l'information judiciaire est produit de jour en jour : il y a toujours une suite, de nouveaux témoignages, etc. C'est une caractéristique qui lui confère un caractère à la fois vulnérable et propice.

Deuxième caractéristique : le fait divers est une rhétorique du cas particulier. On raconte des histoires individuelles, on parle de l'intime, on le dévoile sur un mode transgressif. À ce titre, il en devient extrêmement réactif : c'est un carburant extraordinaire pour rebondir d'un jour sur l'autre. Il cadre très bien avec une tendance, qu'on connaît certes ailleurs, mais qui est particulièrement vivace dans le fait divers : la prise de parole de l'ensemble des acteurs concernés par l'événement. En effet et de plus en plus, les victimes, les parents des victimes, mais aussi les bourreaux font entendre leur voix (il y a l'exemple de l'affaire Fritzl où l'accusé Josef Fritzl avait souhaité prendre lui-même la parole). Le procès de faits divers cadre donc très bien.

Il cadre aussi très bien avec les réseaux sociaux, qui sont eux-mêmes des mises en scène de l'intime : il existe ainsi une résonance qui fait fonction de catalyseur. C'est donc un cas

particulièrement intéressant à étudier de ce point de vue, qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en désole.

Denis SALAS : Le récit de procès peut avoir des allures vertueuses, il peut enrichir le métier de journaliste. Reka le dit : il cherche, à travers le dialogue avec ses interlocuteurs à compléter son information, à aller plus loin, à dépasser son regard. En même temps, il se situe sur le fil du rasoir. On l'a bien vu dans les exemples donnés : le journaliste peut, par les informations qu'il transmet au public, déclencher une contre-violence à partir de sa propre perception de la violence. Du coup, il annule son récit. Ce récit devrait effectivement donner sens au crime, offrir une interprétation du procès en présentant son propre point de vue, celle de la défense et celle de l'accusation. C'est ce qui pacifie la société, c'est-à-dire notre capacité à donner sens à un événement traumatique et qui permet à chacun de calmer sa peur et d'emprunter les chemins de la compréhension. Mais le journaliste peut annuler cet effet de compréhension par la brutalité et la violence du récit qu'il transmet.
Par ailleurs, le récit judiciaire se nourrit d'une très grande crudité. On dit souvent que « *le droit transforme en termes élégants la réalité* » : c'est totalement faux. Il faut avoir assisté à un procès pour viol ou agression sexuelle pour constater qu'on y appelle en réalité les choses par leur nom. Et il faut faire attention à ce que cette nomination crue des faits ne provoque pas une sorte d'indignation, de révolte ou de contre-violence qui annuleraient la capacité du journaliste, comme de la justice, à offrir à la société ce qu'elle attend, c'est-à-dire un récit qui apaise l'inquiétude collective et dirige vers une solution. Le tweet est donc un instrument qui peut avoir des vertus, mais qui peut aussi, par sa connexion avec l'information réelle, représenter un grand danger. Peut-être alors faut-il former les individus ; du moins, il nous travailler dans cette direction, ce me semble être une urgence.

Bernard LE SOLLEU : Dans un premier temps, les chroniqueurs judiciaires traditionnels de la presse écrite ont regardé ces nouveaux outils avec une forme palpable de mépris. Peut-être y avait-il aussi de l'inquiétude du côté des radios et des télévisions. Je n'ai pas observé en profondeur la façon dont le cas Breivik avait été traité, mais je n'ai jamais remarqué de compte-rendu tweeté de procès qui m'ait semblé intéressant ou offrant

quelque chose de nouveau. Il faudrait alors trouver des journalistes qui aient des pattes d'écrivains, comme au temps de la chronique judiciaire du siècle dernier. En effet, ces journalistes judiciaires étaient très souvent des écrivains à qui on accordait une place considérable (il y a eu Giono, Gide, Théolleyre par exemple). La société a beaucoup évolué vis-à-vis de la chronique judiciaire : il n'y a plus de compte-rendu quotidien par exemple. Aujourd'hui, on retrouve une forme de compte-rendu réalisé presque minute par minute. Sans doute faut-il alors inventer quelque chose d'autre, concevoir une autre forme d'écriture.

Même dans un contexte d'informations « à chaud », on peut opérer une mise à distance, décrire des personnages en quelques mots. C'est un mouvement qu'opère d'ailleurs aussi la chronique judiciaire qui est de plus en plus ramassée. Il y a donc quelque chose à inventer. Cela demande des journalistes assez expérimentés, et non de jeunes professionnels. Il faudra sans doute aussi placer un filtre avant l'étape de la publication. Par exemple, le jeune journaliste que j'avais rencontré m'avait beaucoup parlé des fautes d'orthographe qu'il avait faites, car, m'avait-il dit, « *il n'avait pas le temps de se relire* ». On pourrait arriver à un processus qui permet la mise à distance, qui évite que les informations soient reçues avec trop d'émotion et qui apaise la société. Mais cela demandera beaucoup de travail. Et tout pourrait être bouleversé si par exemple la Chancellerie décide d'ouvrir les tribunaux aux caméras.

Denis SALAS : On peut citer un tweet que j'aime beaucoup : « *Acquittement dévastateur : cette affaire réunissait toutes les faiblesses judiciaires du moment* ». C'est de Jean-Marc Théolleyre et cela date de 1954 !

Patrick EVENO : Je veux poser une question aux journalistes et aux observateurs : les technologies modernes (Internet, les réseaux sociaux, etc.) ne permettent-ils pas également aux journalistes de faire ce qu'ils ne devraient pas, c'est-à-dire de se prendre pour un policier, de réaliser leur propre enquête ? Je pense à l'affaire Dupont de Ligonnès, cet homme qui aurait tué à Nantes sa femme et ses quatre enfants retrouvés enterrés sous la terrasse du jardin. Il y avait alors eu une traque par Internet des Dupont de Ligonnès, une famille catholique traditionnelle. Des journalistes avaient alors mené leur propre enquête.

Henri DREYFUS : Effectivement, nous avons beaucoup utilisé Facebook et les forums de diffusion, tout ce qu'on avait à notre disposition pour tenter de reconstituer le profil de Xavier Dupont de Ligonnès, de sa mère, de sa sœur et de son épouse. On s'est beaucoup nourri de cela. Nous avons essayé de comprendre les milieux qu'ils fréquentaient (les paroisses, les pensions, les collèges, etc.) pour tenter de donner une couleur plus précise à cette famille.

Claire SÉCAIL : Les « Rouletabille » existent depuis longtemps !

Patrick EVENO : Rouletabille, Gaston Leroux ! Ce fut un très grand journaliste qui avait longtemps œuvré pour l'information judiciaire, puis s'était consacré au grand reportage international (il a par exemple couvert la Révolution russe de 1905). Il a ensuite quitté le journalisme pour écrire la fameuse série basée sur les aventures du personnage de Rouletabille, c'est-à-dire un reporter qui mène des enquêtes policières.

Question : Dans le cadre de l'enquête présentée par Valérie Jeanne-Perrier, les deux journalistes enquêtés avaient-ils décidé de tweeter le procès Breivik avant que vous interveniez ? Ou, au contraire, avez-vous enclenché le processus ? Ou bien encore, êtes-vous intervenu au cours de celui-ci ? Comment les choses se sont-elles techniquement déroulées ?

Valérie JEANNE-PERRIER : Nous avons été sensibilisés – Tristan Mendès France et moi – au sujet, car nous sommes assez régulièrement présents sur Twitter. En discutant de ce qui faisait l'actualité de ce réseau social, nous avons été interpellés par ces deux *live-tweets* qui nous semblaient intéressants, car nous n'entendions que très peu parler du procès Breivik dans l'actualité française. En effet, sur la période du procès, je n'ai trouvé, pour alimenter notre base de données, que trente-trois articles français, ce qui est très peu. La seule façon de percevoir le procès impliquait donc d'étudier les tweets de ces deux journalistes. Nous avons intégré le processus une fois qu'il était achevé, c'est-à-dire après le procès, en juillet 2012. En revanche, le verdict n'avait alors pas encore été rendu.

Yves AGNÈS : Je suis un ancien localier de *Ouest-France* et veux rebondir sur la question de Patrick Eveno quant à la crise de confiance envers médias et journalisme. Si on considère la « charte du fait divers » qui a effectivement été adoptée il y déjà quelques décennies au journal *Ouest-France* (mais qui n'existait pas encore à l'époque où j'étais localier), on peut extraire deux mots-clés : recul et respect. Or, c'est bien ces deux notions qui sont liées à la crise de confiance que l'on connaît depuis plus de vingt ans. Jean-Marie Charon évoquait, dans un rapport de 1999, ce qu'il appelait « les blessés de l'information », rapport dans lequel il expliquait que, parmi les grandes causes de la défiance du public à l'égard des médias, les problèmes qui étaient liés l'exactitude de l'information comptaient pour beaucoup (et cette défiance n'a fait que s'accroître). Qu'il s'agisse de personnes mises en cause dans les médias (des auteurs de petits délits ou d'infractions) ou qu'il s'agisse de victimes, l'information *live* (ou information rapide ou information *low cost*) présente-t-elle un facteur d'amplification des risques (par exemple d'accroître la méfiance du public à l'égard des médias) ?

Patrick EVENO : Je parlais de *slow* et de *fast* information, et non d'information *low cost*.

[…]

Annik DUBIED : L'un des problèmes que le fait divers pose dans la crédibilité en général est son rapport problématique à la réalité ou du moins, à son quantitatif. Le fait divers est un très mauvais indicateur quantitatif (les historiens comme Dominique Kalifa ou Claire Sécail le démontrent) ; en revanche, c'est un très bon indicateur symbolique. Le fait divers dévoile ce qui préoccupe une époque. Pour la période considérée par Dominique Kalifa, il s'agit de l'accès à la propriété privée, de personnes qui se regroupent en ville et craignent les autres. Aujourd'hui, il s'agirait des atteintes à l'enfant. Le bruit médiatique provoqué par certains faits divers (et leur charge transgressive) donne l'impression qu'ils occupent une place qu'ils n'ont pas dans la réalité. Dominique Kalifa montre bien comment les médias de la fin du XIXe siècle sont saturés de récits de crimes tandis que les statistiques de l'époque ne montrent en rien une hausse similaire des crimes. Mais cela ne signifie pas que le fait divers ment.

Simplement, il y a un bon et un mauvais usage du fait divers et c'est un excellent indicateur des préoccupations du moment, un excellent moyen de réfléchir sur la société. On peut faire un mauvais usage des faits divers (comme ces politiques qui s'en saisissent pour immédiatement faire une proposition de loi d'un cas isolé), ce qui est une transgression de la logique.

[…]